



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

M A L T E

2024

**Trente et unième
réunion du Conseil ministériel
5 et 6 décembre 2024**

Décisions du Conseil ministériel

**Déclarations du Président en exercice de l'OSCE et des
délégations**

Rapports au Conseil ministériel

Malte 2024

6 décembre 2024

FRENCH
Original: ENGLISH

MC31FW61

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
I. DÉCISIONS DU CONSEIL MINISTÉRIEL	
Décision n° 1/24 sur les dates et le lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE.....	3
Décision n° 2/24 sur la nomination du Secrétaire général de l'OSCE.....	5
Décision n° 3/24 sur la nomination de la Directrice du bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme.....	11
Décision n° 4/24 sur la nomination du Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales	14
Décision n° 5/24 sur la nomination du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias	17
Décision n° 6/24 sur les dates et lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE.....	20
Décision n° 7/24 sur la Présidence de l'OSCE en 2026.....	21
II. DÉCLARATIONS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE L'OSCE ET DES DÉLÉGATIONS	
Déclaration d'ouverture prononcée par le Président en exercice de l'OSCE	25
Déclaration de la délégation bulgare.....	31
Déclaration de la Représentante de l'Union européenne	34
Déclaration de la délégation canadienne.....	36
Déclaration de la délégation des États-Unis d'Amérique	38
Déclaration de la délégation danoise (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Croatie, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de Malte, de la Moldova, de Monaco, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de Saint-Marin, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, de la Tchéquie et de l'Ukraine)	41
Déclaration de la délégation de la Fédération de Russie (également au nom du Bélarus, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan)	45
Déclaration de la délégation kazakhe (également au nom de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Fédération de Russie, de la Hongrie, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan)	47
Déclaration de la délégation biélorusse (également au nom de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan)	49
Déclaration de la délégation slovaque (également au nom de la Bulgarie, du Canada, du Danemark, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de l'Irlande,	

de l'Islande, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Norvège, de la Pologne, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Suède, de la Tchéquie et de l'Ukraine)	51
Déclaration de la délégation suédoise (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Tchéquie et de la Türkiye)	55
Déclaration de la délégation azerbaïdjanaise	58
Déclaration de la délégation arménienne	60
Déclaration de la délégation de la Türkiye	61
Déclaration de la délégation finlandaise	63
Déclaration de clôture prononcée par le Président en exercice de l'OSCE.....	66
Déclaration de la Troïka de l'OSCE	71
III. RAPPORTS AU CONSEIL MINISTÉRIEL	
Rapport de la Secrétaire générale par intérim à la trente et unième réunion du Conseil ministériel	79
Lettre du Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité au Ministre maltais des affaires étrangères, Président de la trente et unième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE.....	83
Rapport du Président du groupe des partenaires asiatiques pour la coopération à la trente et unième réunion du Conseil ministériel	87

I. DÉCISIONS DU CONSEIL MINISTÉRIEL

DÉCISION N° 1/24
DATES ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION
DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE
(MC.DEC/1/24 du 5 juin 2024)

Le Conseil ministériel,

Décide que la trente et unième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE se tiendra à Malte les 5 et 6 décembre 2024.

Pièce jointe 1 à la décision MC.DEC/1/24

DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE

Faite par la délégation liechtensteinoise (également au nom de l'Albanie, de l'Autriche, du Canada, du Danemark, de la Finlande, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de Malte, de la Norvège, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse) :

« Je m'exprime au nom des États participants ci-après – Albanie, Autriche, Canada, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Malte, Norvège, Royaume-Uni, Suède et Suisse, ainsi que de mon propre pays, le Liechtenstein – à propos de la décision du Conseil ministériel de l'OSCE sur les dates et le lieu de sa prochaine réunion.

Dans ce contexte, nous tenons à faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE :

Nos délégations appuient pleinement cette décision et attendent avec intérêt la réunion du Conseil ministériel prévue à Malte les 5 et 6 décembre 2024.

Toutefois, nous souhaitons faire part de notre position selon laquelle le choix des dates et du lieu des réunions du Conseil ministériel ne devrait pas faire l'objet d'une décision distincte de ce dernier ni du Conseil permanent. Dans un souci d'efficacité, ce choix devrait être confié à la Présidence en exercice.

Par conséquent, nous serions favorables à la modification des Règles de procédure de l'OSCE à cet effet.

Merci, Madame la Présidente. »

Pièce jointe 2 à la décision MC.DEC/1/24

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation de la Fédération de Russie :

« S'étant associée au consensus relatif à l'adoption d'une décision du Conseil ministériel de l'OSCE sur les dates et le lieu de sa prochaine réunion, la Fédération de Russie suppose que Malte, en tant que pays hôte de cette manifestation, ainsi que tous les pays de transit, prendront toutes les mesures qui s'imposent pour que les représentants de tous les États participants de l'OSCE sans exception, au niveau politique de leur choix, puissent assister à la réunion du Conseil ministériel. Cela implique qu'il n'y aura aucune discrimination s'agissant de la composition des délégations nationales, ni aucun obstacle à ce que les membres des délégations se rendent au lieu du Conseil ministériel par les moyens de leur choix, y compris des vols spéciaux. À cet égard, nous prenons note des assurances fournies par la Présidence de l'OSCE, à savoir que Malte fera tous les efforts nécessaires à cette fin.

Nous soulignons qu'en cas de non-respect des décisions de l'OSCE régissant la convocation d'une réunion du Conseil ministériel, il sera impossible d'adopter des décisions ou des documents au cours de la réunion.

Je demande que la présente déclaration soit jointe à la décision adoptée et figure au journal de la séance du Conseil permanent. »

DÉCISION N° 2/24
NOMINATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OSCE
(MC.DEC/2/24 du 6 décembre 2024)

Le Conseil ministériel,

Rappelant sa décision prise à sa troisième réunion, tenue à Stockholm en 1992, de créer le poste de Secrétaire général, sa Décision n° 15/04 du 7 décembre 2004 sur le rôle du Secrétaire général de l'OSCE, sa Décision n° 18/06 du 5 décembre 2006 sur le renforcement supplémentaire de l'efficacité des structures exécutives de l'OSCE et sa Décision n° 3/08 du 22 octobre 2008 sur les périodes de service du Secrétaire général de l'OSCE,

Réaffirmant que le Secrétaire général de l'OSCE doit s'acquitter de ses fonctions en se conformant pleinement aux principes, engagements et décisions de l'Organisation ainsi qu'au mandat qui lui a été confié,

Considérant que, conformément à sa Décision n° 3/23, le mandat de la Secrétaire générale de l'OSCE, Helga Maria Schmid, a pris fin le 3 septembre 2024,

Décide de nommer Feridun H. Sinirlioğlu au poste de Secrétaire général de l'OSCE pour une période de trois ans à compter du 6 décembre 2024.

Pièce jointe 1 à la décision MC.DEC/2/24

DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE

Faite par la délégation des États-Unis d'Amérique :

« Merci, Madame la Présidente.

À propos de l'adoption de la décision relative à la nomination du Secrétaire général de l'OSCE, les États-Unis souhaitent faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'Organisation. Nous nous félicitons de la nomination de Feridun H. Sinirlioğlu et soutenons les travaux du Secrétaire général et du Secrétariat de l'OSCE.

Le Secrétaire général, dont l'autorité émane des décisions collectives prises par les États participants, est placé sous la direction de la Présidence en exercice. Il est chargé de diriger l'administration de l'OSCE et, entre autres tâches, de représenter la Présidence en exercice et d'appuyer toutes les activités qu'elle mène en vue d'atteindre les objectifs de l'Organisation. Rien dans la présente décision ne saurait être interprété comme modifiant le mandat du Secrétaire général ou limitant ses travaux dans le plein exercice de son mandat.

Pour conclure, les États-Unis regrettent que les États participants n'aient pas adopté cette décision avant la fin du mandat de la précédente Secrétaire générale le 3 septembre. Nous soulignons que ce sont les États participants de l'OSCE qui ont adopté les principes, les engagements et les décisions de l'Organisation. Il leur incombe donc au premier chef de les mettre en œuvre.

Je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision et figure au journal de la réunion.

Merci, Madame la Présidente. »

Pièce jointe 2 à la décision MC.DEC/2/24

DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

Faite par la délégation canadienne (également au nom de la Bosnie-Herzégovine, du Danemark, de l'Estonie, de l'Islande, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, de Monaco, de la Norvège, de la Roumanie, de la Suède, de la Suisse et de la Tchéquie) :

« À propos de la décision relative à la nomination du Secrétaire général de l'OSCE, nous tenons à faire, au nom de la Bosnie-Herzégovine, du Danemark, de l'Estonie, de l'Islande, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, de Monaco, de la Norvège, de la Roumanie, de la Suède, de la Suisse, de la Tchéquie et du Canada, la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'Organisation :

Nous réitérons notre gratitude à la Présidence maltaise pour le rôle moteur qu'elle a joué dans l'obtention d'un consensus sur des questions essentielles, renforçant ainsi l'efficacité de l'OSCE.

Nous nous félicitons de la nomination de Feridun H. Sinirlioglu au poste de Secrétaire général de l'OSCE et réaffirmons notre attachement à ses travaux ainsi qu'à ceux du Secrétariat de l'OSCE.

Nous regrettons qu'un consensus sur la direction de l'Organisation n'ait pas pu être réalisé plus tôt, ce qui a conduit à des vacances prolongées à ces postes essentiels. Cette situation ne saurait constituer un précédent pour d'autres décisions similaires à l'avenir.

Nous réaffirmons l'importance des décisions prises collectivement sur la direction de l'Organisation et des institutions autonomes qui devraient être fondées sur des candidats individuels et leur capacité à soutenir les principes et les engagements de l'OSCE. En tant qu'États participants, nous devrions éviter de politiser le processus fondé sur le consensus et revenir à l'esprit du multilatéralisme qui guide notre processus décisionnel collaboratif.

En outre, en tant qu'États participants, nous devrions nous efforcer d'assurer l'égalité des genres à la direction de l'Organisation, notamment en présentant davantage de candidatures féminines.

Le rôle du Secrétaire général est défini dans la Décision du Conseil ministériel n° 15/04. Nous rappelons que le Secrétaire général, dont l'autorité émane des décisions collectives prises par les États participants, est placé sous la direction de la Présidence en exercice. En tant que représentant de la Présidence en exercice, il appuie toutes les activités qu'elle mène en vue d'atteindre les objectifs de l'OSCE. Nous rappelons également qu'en tant que chef de l'administration de l'OSCE, il rend compte au Conseil permanent de l'utilisation efficace des ressources de l'Organisation et qu'en tant que chef du Secrétariat de l'OSCE, il est responsable de sa gestion efficace et efficiente.

Nous demandons que la présente déclaration soit jointe à la décision et figure au journal de la réunion. »

Pièce jointe 3 à la décision MC.DEC/2/24

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation albanaise :

« Merci, Madame la Présidente.

À propos de l'adoption de la décision du Conseil ministériel sur la nomination du Secrétaire général de l'OSCE, la délégation albanaise souhaite faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'Organisation :

L'Albanie s'est associée au consensus sur les nominations convenues à la présente réunion du Conseil ministériel pour les postes de Secrétaire général de l'OSCE, de Directrice du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, de Haut-Commissaire pour les minorités nationales et de Représentant pour la liberté des médias, et leur souhaite plein succès dans l'exercice de leurs fonctions.

Nous réaffirmons l'engagement durable et solide de l'Albanie en faveur de la sécurité, de la coopération, du dialogue et du multilatéralisme, qu'elle ne cesse de prouver, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'OSCE.

Compte tenu de l'importance qu'elle attache à l'OSCE et afin de garantir la qualité de sa gestion, l'Albanie a présenté un candidat de premier plan pour le poste de Secrétaire général de l'Organisation.

Nous estimons que les liens uniques et étroits qu'il entretient avec l'OSCE, puisqu'au cours de sa carrière il a occupé les postes de Représentant permanent, Président du Conseil permanent, Directeur au Secrétariat et Ministre des affaires étrangères, ainsi que sa grande expérience professionnelle et ses compétences diplomatiques faisaient de lui la personne idéale pour assurer cette mission à un moment critique pour l'Organisation.

Le candidat présenté par l'Albanie au poste de Secrétaire général de l'OSCE a reçu un soutien clair et enthousiaste de la part d'une très grande majorité d'États participants et n'a soulevé aucune objection de fond. Ce soutien s'est manifesté lors d'un grand nombre de consultations, notamment les nombreux entretiens qu'il a tenus avec les délégations à Vienne, ainsi que lors de réunions du Comité préparatoire et de réunions informelles d'ambassadeurs. Selon nous, ce soutien est resté inchangé tout au long du processus.

Toutefois, dans le but de sortir de l'impasse et consciente qu'il importe de pourvoir les postes de direction, l'Albanie a fait le choix de ne pas s'opposer à un consensus sur d'autres candidats et ce, malgré le fait que les considérations politiques l'ont emporté sur les principes de mérite dans ce processus, ce qui a pu entraîner une décision qui ne reflète pas les préférences de la majorité.

L'Albanie est fermement convaincue que les structures exécutives de l'OSCE sont un atout commun aux 57 États participants. Nous demeurons persuadés qu'une plus grande inclusivité aux postes à responsabilité, en particulier lorsqu'elle est fondée sur les qualités professionnelles incontestables des candidats provenant de petits pays, servirait les intérêts de l'Organisation et renforcerait le sentiment d'appartenance collective.

Nous devons à nous-mêmes et à nos populations, y compris les plus de 2 000 hommes et femmes dévoués qui travaillent pour cette Organisation, non pas seulement de prendre des décisions mais de prendre les bonnes décisions, et de délivrer les bons messages qui reflètent nos valeurs et font avancer l'Organisation.

Nous remercions sincèrement les nombreux partenaires qui nous ont soutenus tout au long de ce processus par leur confiance, leur solidarité et leur soutien de principe. Vos efforts en faveur de la justice et de l'équité renforcent notre engagement indéfectible en vue de concrétiser les valeurs qui sous-tendent cette Organisation.

Je demande que la présente déclaration soit jointe à la décision adoptée et figure au journal de la réunion du Conseil ministériel.

Merci ».

Pièce jointe 4 à la décision MC.DEC/2/24

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation du Royaume-Uni :

« Merci, Monsieur le Président.

À propos de l'approbation de la décision du Conseil ministériel relative à la nomination du Secrétaire général de l'OSCE, le Royaume-Uni tient à faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'Organisation.

Le Royaume-Uni s'associe au consensus sur la nomination de Feridun H. Sinirlioğlu au poste de Secrétaire général de l'OSCE et lui souhaite plein succès dans ces fonctions. Il soutient sans réserve le nouveau Secrétaire général dans l'exécution de son mandat. Nous continuons d'exhorter les États participants à faire en sorte que toutes les structures de l'OSCE, ses institutions autonomes et ses opérations de terrain soient financées de façon adéquate pour remplir leurs mandats.

Nous notons que, parallèlement aux nominations à d'autres postes de direction à l'OSCE, cette décision favorise la prévisibilité et la stabilité de l'Organisation au cours des trois années à venir.

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision et figure au journal de la réunion. »

Pièce jointe 5 à la décision MC.DEC/2/24

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation arménienne :

« Madame la Présidente,

À propos de l'adoption des décisions du Conseil ministériel relatives à la nomination du Secrétaire général de l'OSCE, de la Directrice du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, du Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales et du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, la République d'Arménie tient à faire la

déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'Organisation.

Nous sommes convaincus qu'en cherchant à obtenir un consensus sur les nominations aux quatre principaux postes de direction des institutions de l'OSCE, les États participants veillaient aux intérêts supérieurs de l'Organisation, notamment l'importance de préserver son fonctionnement, son intégrité et sa capacité à poursuivre les travaux qui lui ont été confiés sur la base de nos principes communs, ainsi que la lettre et l'esprit des décisions adoptées dans ce cadre.

En outre, nous estimons que les chefs d'institutions devraient être conscients de cette réalité fondamentale et qu'ils devraient en tenir compte dans l'exercice de leur mandat. Lorsqu'ils mènent leurs activités, ils devraient faire de leur mieux au regard de leur mandat pour renforcer la collaboration entre les États participants qui a conduit à leur nomination et qui est essentielle à l'accomplissement de la mission de l'OSCE en ces temps difficiles, dans le respect des principes et de manière inclusive.

Dans cette optique, l'Arménie souhaite plein succès aux chefs d'institution nouvellement nommés dans l'exercice de leurs importantes fonctions.

Nous demandons que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision adoptée et figure au journal de la réunion.

Merci ».

DÉCISION N° 3/24
NOMINATION DE LA DIRECTRICE DU BUREAU DES
INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME
(MC.DEC/3/24 du 6 décembre 2024)

Le Conseil ministériel,

Rappelant la Charte de Paris de 1990 et la décision qu'il a prise à sa deuxième réunion, tenue à Prague en 1992, concernant le développement du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH),

Réaffirmant que la Directrice du BIDDH doit s'acquitter de ses fonctions en se conformant pleinement aux principes, engagements et décisions de l'OSCE ainsi qu'au mandat du BIDDH,

Considérant que, conformément à sa Décision n° 4/23, le mandat du Directeur du BIDDH, Matteo Mecacci, a pris fin le 3 septembre 2024,

Décide de nommer Maria Telalian au poste de Directrice du BIDDH pour une période de trois ans à compter du 6 décembre 2024.

Pièce jointe 1 à la décision MC.DEC/3/24

DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE

Faite par la délégation des États-Unis d'Amérique :

« Merci, Madame la Présidente.

À propos de l'adoption de la décision relative à la nomination de la Directrice du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), les États-Unis souhaitent faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE.

Les États-Unis se félicitent de la nomination de Maria Telalian. Nous respectons pleinement l'autonomie du BIDDH et soutenons ses travaux. Malheureusement, ces dernières années, des pressions ont été exercées par certains États participants en vue d'affaiblir les institutions autonomes de l'OSCE et de réduire leurs ressources. Rien dans la décision ne saurait être interprété comme diminuant l'autonomie de la Directrice du BIDDH ou restreignant ses activités dans le plein exercice de son mandat.

Pour conclure, les États-Unis regrettent que les États participants n'aient pas adopté cette décision avant la fin du mandat du précédent Directeur du BIDDH le 3 septembre. Nous soulignons que ce sont les États participants de l'OSCE qui ont adopté les principes, les

engagements et les décisions de l'Organisation. Il leur incombe donc au premier chef de les mettre en œuvre.

Je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision et figure au journal de la réunion.

Merci, Madame la Présidente. »

Pièce jointe 2 à la décision MC.DEC/3/24

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation suédoise (également au nom de la Bosnie-Herzégovine, du Canada, du Danemark, de l'Estonie, de l'Islande, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, de Monaco, de la Norvège, de la Roumanie, de la Suisse et de la Tchéquie) :

« À propos de la décision relative à la nomination de la Directrice du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, nous tenons à faire, au nom de la Bosnie-Herzégovine, du Canada, du Danemark, de l'Estonie, de l'Islande, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, de Monaco, de la Norvège, de la Roumanie, de la Suisse, de la Tchéquie et de la Suède, la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE :

Nous réitérons notre gratitude à la Présidence maltaise pour le rôle moteur qu'elle a joué dans l'obtention d'un consensus sur des questions essentielles, renforçant ainsi l'efficacité de l'OSCE.

Nous nous félicitons de la nomination de Maria Telalian au poste de Directrice du BIDDH.

Nous regrettons qu'un consensus sur la direction de l'Organisation n'ait pas pu être réalisé plus tôt, ce qui a conduit à des vacances prolongées à ces postes essentiels. Cette situation ne saurait constituer un précédent pour d'autres décisions similaires à l'avenir.

Nous réaffirmons l'importance des décisions prises collectivement sur la direction de l'Organisation et des institutions autonomes qui devraient être fondées sur des candidats individuels et leur capacité à soutenir les principes et les engagements de l'OSCE. En tant qu'États participants, nous devrions éviter de politiser le processus fondé sur le consensus et revenir à l'esprit du multilatéralisme qui guide notre processus décisionnel collaboratif.

En outre, en tant qu'États participants, nous devrions nous efforcer d'assurer l'égalité des genres à la direction de l'Organisation, notamment en présentant davantage de candidatures féminines.

À propos de la décision relative à la nomination de la Directrice du BIDDH, nous tenons à réaffirmer que nous soutenons fermement le mandat du Bureau et ses travaux effectués de manière autonome qui visent à promouvoir la démocratie, l'état de droit et les droits humains. Nous rappelons également le mandat du BIDDH dans le domaine de l'observation d'élections et notons que sa méthodologie d'observation électorale est fondée sur les principes d'indépendance, d'impartialité et de professionnalisme, qu'elle est appliquée de la même manière dans tous les États participants et qu'elle est mondialement reconnue. Nous soulignons le rôle crucial de sa Directrice dans l'exécution du mandat du BIDDH.

Ces dernières années, certains États participants ont abusé du consensus pour empêcher l'allocation de ressources à la troisième dimension. Nous réitérons notre position selon laquelle l'OSCE devrait disposer de ressources adéquates pour s'acquitter de son mandat dans les trois dimensions.

Nous vous demandons de joindre la présente déclaration à la décision adoptée et de la faire figurer au journal de la réunion. »

Pièce jointe 3 à la décision MC.DEC/3/24

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation du Royaume-Uni :

« Merci, Monsieur le Président.

À propos de l'adoption de la décision du Conseil ministériel relative à la nomination de la Directrice du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), le Royaume-Uni tient à faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE.

Le Royaume-Uni s'associe au consensus sur la nomination de Maria Telalian au poste de Directrice du BIDDH et lui souhaite plein succès dans ces fonctions. Le BIDDH incarne le principe selon lequel la sécurité ne peut être assurée que par le respect des droits humains et des institutions démocratiques solides. Le Royaume-Uni respecte pleinement son autonomie et invite tous les États participants à soutenir pleinement la nouvelle Directrice dans l'exécution de son mandat. Nous demandons instamment aux États participants de veiller à ce que le BIDDH soit financé de façon adéquate pour qu'il puisse s'acquitter de son mandat.

Nous notons que, parallèlement aux nominations à d'autres postes de direction à l'OSCE, cette décision favorise la prévisibilité et la stabilité de l'Organisation au cours des trois années à venir.

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision et figure au journal de la réunion. »

DÉCISION N° 4/24
NOMINATION DU HAUT-COMMISSAIRE DE L'OSCE POUR LES
MINORITÉS NATIONALES
(MC.DEC/4/24 du 6 décembre 2024)

Le Conseil ministériel,

Rappelant la décision prise au Sommet de la CSCE tenu à Helsinki en 1992 de créer un poste de Haut-Commissaire pour les minorités nationales,

Réaffirmant que le Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales doit s'acquitter de ses fonctions en se conformant pleinement aux principes, engagements et décisions de l'Organisation ainsi qu'au mandat qui lui est confié,

Considérant que, conformément à sa Décision n° 5/23, le mandat du Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, Kairat Abdrakhmanov, a pris fin le 3 septembre 2024,

Décide de nommer Christophe Kamp au poste de Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales pour une période de trois ans à compter du 6 décembre 2024.

Pièce jointe 1 à la décision MC.DEC/4/24

DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE

Faite par la délégation des États-Unis d'Amérique :

« Merci, Madame la Présidente.

À propos de l'adoption de la décision relative à la nomination du Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, les États-Unis souhaitent faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'Organisation. Les États-Unis se félicitent de la nomination de Christophe Kamp. Nous respectons pleinement l'autonomie du Haut-Commissaire et soutenons ses travaux.

Malheureusement, ces dernières années, des pressions ont été exercées par certains États participants en vue d'affaiblir les institutions autonomes de l'OSCE et de réduire leurs ressources. Rien dans la présente décision ne saurait être interprété comme diminuant l'autonomie du Haut-Commissaire ou restreignant ses activités dans le plein exercice de son mandat.

Pour conclure, les États-Unis regrettent que les États participants n'aient pas adopté cette décision avant la fin du mandat du précédent Haut-Commissaire le 3 septembre. Nous

soulignons que ce sont les États participants de l'OSCE qui ont adopté les principes, les engagements et les décisions de l'Organisation. Il leur incombe donc au premier chef de les mettre en œuvre.

Je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision et figure au journal de la réunion.

Merci, Madame la Présidente. »

Pièce jointe 2 à la décision MC.DEC/4/24

DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

Faite par la délégation danoise (également au nom de la Bosnie-Herzégovine, du Canada, de l'Estonie, de l'Islande, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, de Monaco, de la Norvège, de la Roumanie, de la Suède, de la Suisse et de la Tchéquie) :

« À propos de la décision relative à la nomination du Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, nous tenons à faire, au nom de la Bosnie-Herzégovine, du Canada, de l'Estonie, de l'Islande, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, de Monaco, de la Norvège, de la Roumanie, de la Suède, de la Suisse, de la Tchéquie et du Danemark, la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'Organisation :

Nous nous félicitons de la nomination de Christophe Kamp au poste de Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales et réaffirmons notre attachement à son autonomie et à ses travaux.

Nous réitérons notre gratitude à la Présidence maltaise pour le rôle moteur qu'elle a joué dans l'obtention d'un consensus sur des questions essentielles, renforçant ainsi l'efficacité de l'OSCE.

Nous regrettons qu'un consensus sur la direction de l'Organisation n'ait pas pu être réalisé plus tôt, ce qui a conduit à des vacances prolongées à ces postes essentiels. Cette situation ne saurait constituer un précédent pour d'autres décisions similaires à l'avenir.

Nous réaffirmons l'importance des décisions prises collectivement sur la direction de l'Organisation et des institutions autonomes qui devraient être fondées sur des candidats individuels et leur capacité à soutenir les principes et les engagements de l'OSCE. En tant qu'États participants, nous devrions éviter de politiser le processus fondé sur le consensus et revenir à l'esprit du multilatéralisme qui guide notre processus décisionnel collaboratif.

En outre, en tant qu'États participants, nous devrions nous efforcer d'assurer l'égalité des genres à la direction de l'Organisation, notamment en présentant davantage de candidatures féminines.

Ces dernières années, certains États participants ont cherché à affaiblir les institutions autonomes de l'OSCE et abusé du consensus pour empêcher l'allocation de ressources aux trois dimensions. Nous réaffirmons notre position selon laquelle l'OSCE devrait disposer de ressources adéquates pour lui permettre de s'acquitter de son mandat dans les trois dimensions.

Je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision et figure au journal de la réunion. »

Pièce jointe 3 à la décision MC.DEC/4/24

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation du Royaume-Uni :

« Merci, Monsieur le Président.

À propos de l'adoption de la décision du Conseil ministériel relative à la nomination du Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, le Royaume-Uni tient à faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'Organisation.

Le Royaume-Uni s'associe au consensus sur la nomination de Christophe Kamp au poste de Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales et lui souhaite plein succès dans ces fonctions. Il respecte pleinement son autonomie et invite tous les États participants à soutenir sans réserve le nouveau Haut-Commissaire dans l'exécution de son mandat. Nous continuons d'exhorter les États participants à faire en sorte que le Haut-Commissaire soit financé de façon adéquate pour remplir son mandat.

Nous notons que, parallèlement aux nominations à d'autres postes de direction à l'OSCE, cette décision favorise la prévisibilité et la stabilité de l'Organisation au cours des trois années à venir.

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision et figure au journal de la réunion. »

DÉCISION N° 5/24
NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE L'OSCE
POUR LA LIBERTÉ DES MÉDIAS
(MC.DEC/5/24 du 6 décembre 2024)

Le Conseil ministériel,

Rappelant la Décision n° 193 du Conseil permanent en date du 5 novembre 1997 relative à la création d'un poste de Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias,

Réaffirmant que le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias doit s'acquitter de ses fonctions en se conformant pleinement aux principes, engagements et décisions de l'Organisation ainsi qu'au mandat qui lui est confié,

Considérant que, conformément à sa Décision n° 6/23, le mandat de la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, Teresa Ribeiro, a pris fin le 3 septembre 2024,

Décide de nommer Jan Braathu au poste de Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias pour une période de trois ans à compter du 6 décembre 2024.

Pièce jointe 1 à la décision MC.DEC/5/24

DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE

Faite par la délégation des États-Unis d'Amérique :

« Merci, Madame la Présidente.

À propos de l'adoption de la décision relative à la nomination du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, les États-Unis souhaitent faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'Organisation.

Les États-Unis se félicitent de la nomination de Jan Braathu. Nous respectons pleinement l'autonomie du Représentant pour la liberté des médias et soutenons ses travaux.

Malheureusement, ces dernières années, des pressions ont été exercées par certains États participants en vue d'affaiblir les institutions autonomes de l'OSCE et de réduire leurs ressources. Rien dans la présente décision ne saurait être interprété comme diminuant l'autonomie du Représentant pour la liberté des médias ou restreignant ses activités dans le plein exercice de son mandat.

Pour conclure, les États-Unis regrettent que les États participants n'aient pas adopté cette décision avant la fin du mandat de la précédente Représentante pour la liberté des

médias le 3 septembre. Nous soulignons que ce sont les États participants de l'OSCE qui ont adopté les principes, les engagements et les décisions de l'Organisation. Il leur incombe donc au premier chef de les mettre en œuvre.

Je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision et figure dans le journal de la réunion.

Merci, Madame la Présidente. »

Pièce jointe 2 à la décision MC.DEC/5/24

DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

Faite par la délégation islandaise (également au nom de la Bosnie-Herzégovine, du Canada, du Danemark, de l'Estonie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, de Monaco, de la Norvège, de la Roumanie, de la Suède, de la Suisse et de la Tchéquie) :

« À propos de la décision relative à la nomination du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, nous tenons à faire, au nom de la Bosnie-Herzégovine, du Canada, du Danemark, de l'Estonie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, de Monaco, de la Norvège, de la Roumanie, de la Suède, de la Suisse, de la Tchéquie et de l'Islande, la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'Organisation :

Nous réitérons notre gratitude à la Présidence maltaise pour le rôle moteur qu'elle a joué dans l'obtention d'un consensus sur des questions essentielles, renforçant ainsi l'efficacité de l'OSCE.

Nous regrettons qu'un consensus sur la direction de l'Organisation n'ait pas pu être réalisé plus tôt, ce qui a conduit à des vacances prolongées à ces postes essentiels. Cette situation ne saurait constituer un précédent pour d'autres décisions similaires à l'avenir.

Nous réaffirmons l'importance des décisions prises collectivement sur la direction de l'Organisation et des institutions autonomes qui devraient être fondées sur des candidats individuels et leur capacité à soutenir les principes et les engagements de l'OSCE. En tant qu'États participants, nous devrions éviter de politiser le processus fondé sur le consensus et revenir à l'esprit du multilatéralisme qui guide notre processus décisionnel collaboratif.

En outre, en tant qu'États participants, nous devrions nous efforcer d'assurer l'égalité des genres à la direction de l'Organisation, notamment en présentant davantage de candidatures féminines.

Nous nous félicitons de la nomination de Jan Braathu au poste de Représentant pour la liberté des médias. Nous réaffirmons notre engagement à soutenir ses travaux et son

autonomie. Nous rappelons que, conformément à la Décision n° 193 du Conseil permanent, le Représentant pour la liberté des médias doit être impartial, indépendant et objectif.

Ces dernières années, certains États participants ont abusé du consensus pour empêcher l'allocation de ressources à la troisième dimension. Nous réaffirmons notre position selon laquelle l'OSCE devrait bénéficier de ressources adéquates pour lui permettre de s'acquitter de son mandat dans les trois dimensions.

Je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision et figure au journal de la réunion. »

Pièce jointe 3 à la décision MC.DEC/5/24

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation du Royaume-Uni :

« Merci, Monsieur le Président.

À propos de l'adoption de la décision du Conseil ministériel relative au Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, le Royaume-Uni tient à faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'Organisation.

Le Royaume-Uni s'associe au consensus sur la nomination de Jan Braathu au poste de Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias et lui souhaite plein succès dans ces fonctions. Il respecte pleinement son autonomie et invite tous les États participants à soutenir pleinement le nouveau Représentant dans l'exécution de son mandat. Nous continuons d'exhorter les États participants à faire en sorte qu'il soit financé de façon adéquate pour remplir son mandat.

Nous notons que, parallèlement aux nominations à d'autres postes de direction à l'OSCE, cette décision favorise la prévisibilité et la stabilité de l'Organisation au cours des trois années à venir.

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision et figure au journal de la réunion. »

DÉCISION N° 6/24
DATES ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL
MINISTÉRIEL DE L'OSCE
(MC.DEC/6/24 du 6 décembre 2024)

Le Conseil ministériel,

Décide que la trente-deuxième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE se tiendra à Vienne les 4 et 5 décembre 2025.

DÉCISION N° 7/24
PRÉSIDENTE DE L'OSCE EN 2026
(MC.DEC/7/24 du 30 décembre 2024)

Le Conseil ministériel,

Tenant compte de la recommandation du Conseil permanent,

Décide que la Suisse exercera la Présidence de l'OSCE en 2026.

Pièce jointe à la décision MC.DEC/7/24

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation de la Fédération de Russie :

« S'étant associée au consensus sur la décision du Conseil ministériel relative à la Présidence de l'OSCE en 2026, la Fédération de Russie souhaite souligner les points suivants.

Nous partons du principe que la Confédération suisse, au cours de sa présidence de l'OSCE, prendra des mesures concrètes pour préserver la capacité d'action de l'Organisation et rétablir une culture de coopération interétatique professionnelle et axée sur le dialogue.

Nous attendons de la Suisse qu'elle respecte scrupuleusement le mandat de la Présidence en exercice, tel qu'il est énoncé dans la décision du Conseil ministériel de Porto de 2002, et qu'elle s'abstienne de reproduire les pratiques regrettables des présidences précédentes consistant à inscrire à l'ordre du jour des sujets formulés de manière conflictuelle. Nous sommes convaincus que la future présidence tiendra activement des consultations avec tous les États participants sur la préparation des événements clés du cycle annuel de l'OSCE, qu'elle garantira un accès égal et sans entrave à ces événements pour tous, sans exception, et qu'elle ne permettra pas que le programme de travail soit axé exclusivement sur certaines questions.

La Décision n° 485 du Conseil permanent en date du 28 juin 2002, dans laquelle il est énoncé que la direction de l'OSCE doit s'exprimer publiquement en accord avec les approches adoptées par consensus, doit rester un principe fondamental dans les travaux de la Présidence en exercice. Aucune violation commise par les présidences précédentes ne saurait servir de précédent ni justifier de nouveaux écarts à cette règle.

Je demande que la présente déclaration soit jointe à la décision adoptée par le Conseil ministériel et qu'elle figure dans le journal de la séance du Conseil permanent de ce jour. »

II. DÉCLARATIONS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE L'OSCE ET DES DÉLÉGATIONS

DÉCLARATION D'OUVERTURE PRONONCÉE PAR LE PRÉSIDENT EN EXERCICE DE L'OSCE

(MC.DEL/68/24 du 11 décembre 2024)

Madame la Présidente,
Madame la Présidente de l'Assemblée parlementaire,
Excellences,
Mesdames, Messieurs les responsables par intérim,
Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à la 31^e réunion du Conseil ministériel de l'OSCE.

Il s'agit de la première réunion accueillie par Malte et d'une étape majeure dans nos 60 ans d'histoire en tant que nation insulaire indépendante.

Nonobstant sa taille, mon pays s'est toujours efforcé de maximaliser sa contribution à la communauté internationale.

Il y a 35 ans, presque jour pour jour, George H. W. Bush et Mikhaïl Gorbatchev ont tenu leur réunion historique sur les rives orageuses de Malte.

Les temps ont bien changé, mais nos relations sont de nouveau définies par des rivalités géopolitiques intenses et des menaces à la paix et à la sécurité européennes.

Aujourd'hui, comme à l'époque, Malte défend fermement la paix et le dialogue face à des divergences et des défis apparemment insurmontables.

À Skopje, vous nous aviez confié collectivement la direction politique de l'OSCE alors que l'Organisation et le monde étaient confrontés à des polycrises concomitantes.

Une année plus tard, mon analyse n'incite guère à l'optimisme.

C'est notre troisième réunion depuis le début de la guerre menée contre l'Ukraine par la Russie, qui continue de faire peser une menace systémique sur la sécurité européenne.

Lorsque j'ai présenté nos priorités au Conseil permanent en janvier, j'ai clairement indiqué que ce que nous faisons pour la paix aujourd'hui contribuera à déterminer si nous vivrons en guerre demain.

Demain est arrivé, et peu de choses ont changé. Au contraire, la situation s'est détériorée.

Les menaces à la sécurité – dans l'espace de l'OSCE et au-delà – deviennent de plus en plus complexes, tandis que les divisions et les incertitudes mondiales continuent à s'accroître.

Sur le plan institutionnel, nous avons trouvé une OSCE au bord du précipice.

Aucun haut responsable n'a été nommé depuis septembre, aucun accord n'a été trouvé sur la personne qui présidera l'Organisation au-delà de son cinquantième anniversaire, et aucun budget unifié n'a été adopté depuis 2021.

Les difficultés auxquelles nous sommes confrontés, chers collègues, ne sont pas propres à l'OSCE et ne sont pas apparues par hasard.

Elles sont symptomatiques d'une crise plus large de notre engagement collectif en faveur du multilatéralisme.

Les principes, les règles et les institutions qui sous-tendent la paix et la sécurité internationales depuis près de 80 ans sont remis en question, contestés et fortement affaiblis.

Malgré ce sombre constat, nous voulions à tout prix éviter que ces temps difficiles n'engendrent le désespoir ou nous résignent à l'inaction.

Nous avons accepté la responsabilité de diriger cette Organisation et nous sommes efforcés d'honorer la confiance qui nous a été accordée à un moment aussi critique.

À cet égard, je tiens à saluer les efforts inlassables de mon équipe d'appui à la Présidence à Vienne, dirigée par l'Ambassadrice Natasha Meli Daudey, et du Ministère des affaires étrangères.

Nous n'aurions tout simplement pas parcouru autant de chemin sans la persévérance, le dévouement et l'énergie positive dont vous avez fait preuve tout au long de l'année, malgré les difficultés auxquelles vous avez dû faire face sans temps de préparation.

Vous avez fait un travail formidable.

Sous notre devise « Renforcer la résilience, améliorer la sécurité », nous nous sommes efforcés de servir de passerelle entre la Macédoine du Nord et la Finlande, en renforçant les piliers de l'OSCE et en défendant les principes et les engagements sur lesquels elle se fonde.

Alors que nous nous préparions à accueillir cette réunion, nous nous sommes inspirés du fort Ricasoli de Malte et de son phare pour illustrer cette vision.

Le phare représente nos principes et nos engagements, qui nous guident dans les périodes de turbulences. Le fort symbolise la résilience de l'OSCE en tant que bastion de la sécurité indivisible.

Le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, l'inviolabilité des frontières et le non-recours à la force sont quatre des principes centraux qui guident les relations entre les États participants de l'OSCE, conformément à l'Acte final de Helsinki et à la Charte des Nations Unies.

Nous continuons à condamner les violations flagrantes de ces obligations commises dans le cadre de l'agression menée par la Russie contre l'Ukraine.

Nous appelons la Fédération de Russie à se retirer du territoire internationalement reconnu de l'Ukraine et à mettre fin à cette guerre.

L'escalade récente des attaques doit cesser immédiatement afin d'ouvrir la voie à un processus diplomatique qui conduise à une paix globale, juste et durable.

Je renouvelle également mon appel urgent à la libération immédiate et inconditionnelle de nos trois collègues de l'OSCE détenus illégalement : Vadym Golda, Maxim Petrov et Dmytro Shabanov. Cette injustice doit cesser et ils doivent être rendus à leurs familles en toute sécurité.

Bien que cette guerre pose des défis sans précédent, l'OSCE aide la population ukrainienne résiliente à en atténuer l'impact, notamment grâce au programme de soutien au pays. Elle reste également une plateforme essentielle pour l'établissement des responsabilités.

Cela témoigne de la profondeur, de la valeur et de la souplesse des instruments ainsi que de l'expérience sans pareils de l'OSCE en matière de gestion des conflits.

Ces instruments et cette expérience sont prêts à être utilisés afin de remédier aux autres conséquences de la guerre et de faire progresser tout règlement futur aux côtés de nos partenaires internationaux.

En début d'année, lors du Sommet pour la paix en Ukraine, j'ai souligné que notre Organisation pouvait et devait jouer un rôle important au-delà du « jour d'après ».

De fait, je suis convaincu que l'OSCE doit rester déterminée à faciliter et accompagner un dialogue constructif et axé sur les résultats afin de construire la paix en Ukraine et pour l'Ukraine.

C'est pourquoi nous avons aussi intégré systématiquement l'impact de la guerre en Ukraine dans toutes nos initiatives et réunions dans les trois dimensions.

Chers collègues,

Au cours d'une année semée d'embûches et marquée par différents obstacles, nous avons réussi à maintenir l'engagement de l'OSCE fondé sur ses principes dans le cadre de son approche globale de la sécurité.

Nos initiatives et nos conférences de haut niveau ont été axées sur des domaines clés. Nous nous sommes notamment appuyés sur nos travaux de membre élu du Conseil de sécurité de l'ONU pour faire progresser le programme sur les femmes et la paix et la sécurité.

Aux fins de promouvoir la tolérance et la non-discrimination, nous avons insisté sur le besoin urgent d'un dialogue interconfessionnel et interculturel pour aider à combler les clivages entre les communautés.

Nous avons également examiné les effets du changement climatique et des cybermenaces sur notre sécurité, et promu l'éducation aux médias et la sécurité des journalistes.

Nous avons recouru à la boîte à outils et aux compétences de l'OSCE pour faciliter le dialogue, prévenir l'escalade et promouvoir la stabilité dans l'ensemble de son espace.

Mes déplacements dans les pays touchés par des conflits prolongés dans notre région m'ont montré une fois de plus que l'OSCE disposait des instruments appropriés pour traiter les désaccords en suspens et contribuer à des solutions diplomatiques et durables.

Nous avons l'expérience et les compétences nécessaires pour accompagner les pays qui sont en quête de plus de sécurité et de prospérité.

Mais, en fin de compte, les parties concernées doivent être prêtes à poser la première pierre pour instaurer la confiance et à développer ces éléments cruciaux de la paix.

J'ai eu le privilège de me rendre dans la quasi-totalité des opérations de terrain de l'OSCE en Europe orientale, en Europe du Sud-Est et en Asie centrale.

Nos missions sont de véritables réussites, prouvant que l'OSCE peut changer la donne sur le terrain.

Je vous recommande vivement de leur rendre visite si vous vous trouvez dans l'un des pays hôtes.

Vous constaterez par vous-même le dévouement des plus de 2 000 membres du personnel de l'OSCE et l'excellent travail qu'ils accomplissent avec les pays hôtes respectifs dans toutes les dimensions et conformément à leurs priorités nationales.

Ces expériences m'ont convaincu que le travail de l'Organisation a un impact réel et concret sur la vie et la sécurité de nos populations.

Malheureusement, l'impact significatif des déficits budgétaires et de l'incertitude de la planification sur le bien-être du personnel de l'OSCE et sur l'efficacité opérationnelle des missions est un thème récurrent de ces déplacements.

Ce problème ne touche pas seulement les missions, mais l'ensemble de l'Organisation.

Or, pour que l'OSCE perdure et continue de servir nos communautés, elle doit être en mesure de fonctionner.

En tant qu'États participants, il est de notre devoir collectif de doter l'OSCE, ses opérations de terrain et ses institutions des ressources, de la direction et de la souplesse nécessaires pour remplir leurs mandats et répondre aux menaces existantes et émergentes en matière de sécurité.

Chers collègues,

La préparation de cette réunion a été dominée par nos efforts inlassables pour trouver des solutions à trois questions cruciales : la nomination des dirigeants de l'Organisation, l'approbation du Budget unifié et l'adoption d'une décision sur les futures présidences.

Ces décisions requièrent le consensus des 57 États participants.

Depuis des mois, nous insistons sur l'urgence de ces décisions.

Nous avons souligné que si nous ne parvenons pas à un accord d'ici la fin de cette réunion, le fonctionnement et la survie à long terme de l'Organisation seront menacés.

Je suis heureux qu'un accord préliminaire ait été conclu sur les nominations du nouveau Secrétaire général de l'OSCE et des chefs d'institutions.

Toutefois, les décisions indispensables relatives au Budget unifié et à la Présidence de l'OSCE en 2026 et 2027 restent en suspens.

S'agissant de cette dernière, je me dois de remercier Chypre d'avoir officiellement proposé d'assumer cette fonction en 2027.

Nous devrions tous soutenir et saluer comme il se doit les pays qui sont prêts à apporter une contribution aussi importante à l'Organisation.

Une solution semble être à portée de main. Mais nous n'y sommes pas encore.

Nous sommes conscients que les propositions à l'étude revêtent une grande importance politique.

C'est pourquoi nous avons besoin d'un dernier effort politique pour en faire une réalité.

Ensemble, nous pouvons écrire l'histoire. J'en suis convaincu.

Ce que nous ne pouvons plus faire, chers collègues, c'est botter en touche car nous n'avons plus de temps.

Malte était consciente des défis qu'elle aurait à relever lorsqu'elle a accepté, à la dernière minute, d'assumer la responsabilité de cette fonction.

Comme je l'ai dit à Skopje, nous continuons de croire fermement en l'OSCE, en sa pertinence et au principe du consensus qui sous-tend la raison d'être de l'Organisation depuis sa création en 1975.

Mais soyons clairs : prendre ses responsabilités ne peut pas être à sens unique. L'OSCE n'est forte que dans la mesure où ses États participants lui en donnent les moyens.

Nous devons nous rappeler que l'OSCE n'a jamais été une organisation homogène d'États partageant les mêmes idées.

En tant que responsables politiques et que diplomates, nous aimons nous définir comme des bâtisseurs de passerelles. Aujourd'hui, toutefois, il ne s'agit pas de construire ou de reconstruire des passerelles qui ont été détruites dans un passé récent.

Il s'agit de préserver l'une des rares qui nous restent. C'est précisément en ces temps de crise que nous devons maintenir ce canal de communication ouvert et actif.

À Skopje, nous avons reçu une mission claire. À présent, ici à Malte, à ce moment délicat de notre Présidence, je compte sur votre soutien total, votre coopération et votre souplesse pour nous aider à adopter ces décisions cruciales.

Nous parlons constamment de notre responsabilité collective à l'égard de l'Organisation et de notre engagement en faveur du multilatéralisme. Il est temps de joindre le geste à la parole.

Les décisions que nous prendrons au cours des deux prochains jours détermineront si nous pouvons enfin mettre l'Organisation sur la voie d'un avenir plus durable, plus efficace et plus résilient. Alors, au travail.

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION BULGARE

(Annexe 2 au Journal CM (31) des 5 et 6 décembre 2024)

Monsieur le Président,
Distingués collègues,
Mesdames, Messieurs,

La Bulgarie s'associe pleinement à la déclaration faite par la Haute Représentante au nom de l'Union européenne.

Pour la troisième année consécutive, le Conseil ministériel de l'OSCE se déroule sur fond de violations flagrantes et de dénonciations brutales des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et des principes et engagements de l'OSCE définis il y a près de 50 ans pour prévenir de nouvelles guerres en Europe. L'invasion russe de grande ampleur de l'Ukraine a entraîné le continent dans une crise sans précédent depuis des décennies et a fait voler en éclats le consensus tacite qui régnait depuis la fin de la guerre froide, selon lequel les guerres interétatiques dans le monde appartenaient au passé.

La Charte des Nations Unies et les documents fondateurs de l'OSCE sont clairs : la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des États doivent être respectées et les frontières ne peuvent pas être changées par la force militaire. Au sein de cette Organisation, notre famille d'États souverains, libres et indépendants est convenue que chaque État participant avait le droit de déterminer la politique étrangère et les arrangements de sécurité qui lui sont propres.

La résistance et la détermination du peuple ukrainien à faire face aux hostilités incessantes et à défendre sa patrie contre l'agression russe depuis plus de mille jours sont remarquables. La Bulgarie continuera de soutenir fermement la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de l'Ukraine, qui exerce son droit inhérent à la légitime défense tel que consacré à l'article 51 de la Charte des Nations Unies. Il s'agit notamment de la possibilité de frapper toute cible militaire associée à des opérations visant son territoire.

Nous condamnons les attaques incessantes lancées contre les zones civiles ainsi que la destruction des infrastructures critiques par la Fédération de Russie, notamment les sous-stations et l'approvisionnement énergétique des centrales nucléaires ukrainiennes. Leurs auteurs, qui causent des souffrances quotidiennes à la population civile, continuent également de jouer à la roulette russe avec la sûreté et la sécurité nucléaires et menacent une région beaucoup plus large. Ces actions doivent cesser immédiatement. Les crimes de guerre ou les violations du droit international humanitaire commis pendant cette guerre ne doivent pas rester impunis.

Les discours récurrents de Moscou sur les armes nucléaires constituent une grave menace qui risque d'entraîner le monde dans une guerre d'une ampleur dévastatrice. Nous condamnons fermement tout le soutien militaire que le Bélarus, la République populaire démocratique de Corée et l'Iran apportent à la Russie dans son agression, d'autant que cette aide aggrave les tensions et peut avoir des effets déstabilisateurs au niveau mondial.

La guerre de la Russie contre l'Ukraine a profondément modifié la situation sécuritaire et économique de la région de la mer Noire. La Bulgarie, qui est un État riverain,

est particulièrement préoccupée par l'escalade des activités militaires de la Russie en mer Noire, les attaques contre les ports et autres installations ukrainiennes ainsi que les restrictions imposées à la liberté de navigation, au commerce et aux chaînes d'approvisionnement alimentaire.

La Russie doit cesser immédiatement ses actions militaires et retirer inconditionnellement l'intégralité de ses forces et de ses équipements militaires de l'ensemble du territoire de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Cette guerre doit se terminer par une paix globale, juste et durable fondée sur le droit international, y compris la Charte des Nations Unies et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Pour atteindre cet objectif, la Bulgarie continuera à participer aux initiatives visant à soutenir la mise en œuvre de la formule de paix du Président Zelensky. Nous demeurons fermement engagés aux côtés de l'Ukraine et continuerons à utiliser tous les instruments et mécanismes que l'OSCE met à disposition, notamment le programme de soutien de l'OSCE à l'Ukraine ainsi que l'allocation prioritaire des fonds de développement bulgares à l'Ukraine.

Nous réitérons notre appel à la Fédération de Russie pour qu'elle libère immédiatement et sans condition les trois membres du personnel de l'ancienne Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine qui sont détenus illégalement.

Si l'Europe est confrontée à la crise de sécurité la plus grave depuis des décennies, nous ne devons pas pour autant oublier que d'autres conflits sont en cours dans l'espace de l'OSCE. Ces conflits restent un sujet de grande inquiétude et une source possible de nouvelles tensions. La Bulgarie continuera à soutenir les initiatives diplomatiques visant à trouver des solutions viables et durables aux conflits prolongés en se fondant sur le droit international, la Charte des Nations Unies et les principes et engagements de l'OSCE.

Chers collègues,

Face à une montée des tensions et des menaces pour la sécurité au-delà de l'espace de l'OSCE, nous avons l'obligation, en qualité d'États participants, de nous mobiliser contre le démantèlement de l'architecture de sécurité mise en place en Europe en nous appuyant sur les engagements pris au sein de cette Organisation. Nous avons également l'obligation d'empêcher l'effondrement de l'OSCE, qui est une organisation de sécurité coopérative guidée par les principes du Décalogue d'Helsinki et fondée sur le consensus, la confiance et le respect mutuel. Aujourd'hui, l'enjeu n'est pas uniquement d'assurer le fonctionnement de l'OSCE et de maintenir sa capacité d'agir. Il est, plus généralement, de faire en sorte que l'Organisation continue d'être un espace unique qui privilégie le dialogue, la transparence et la confiance mutuelle et offre une panoplie d'outils adaptés à la gestion des conflits. Nous ne devons pas accepter que l'intégrité des institutions, le fonctionnement des missions de terrain et la stabilité financière de l'Organisation soient compromis par les divergences d'opinion et paralysés par des jeux politiques.

À cet égard, nous nous réjouissons qu'un accord ait été trouvé sur la nomination des « quatre plus hauts dirigeants » de l'Organisation et nous félicitons la Présidence en exercice pour cette heureuse conclusion. Nous espérons que la bonne volonté et le courage politique prévaudront également pour résoudre les problèmes liés à la décision sur les présidences 2026 et 2027 de l'OSCE et à l'adoption du Budget unifié. Nous soutenons fermement Chypre dans sa volonté d'assumer la Présidence de l'OSCE en 2027.

En conclusion, je tiens à remercier la Présidence maltaise de l'OSCE pour son hospitalité et à la féliciter pour la façon dont elle a dirigé l'Organisation pendant cette période aussi difficile qu'éprouvante.

Je suis convaincu que la détermination de la Présidence finlandaise entrante sera un gage de réussite et lui rappelle que la Bulgarie soutiendra sans réserve les initiatives qu'elle prendra pour guider l'Organisation durant cette année d'anniversaire symbolique pour l'OSCE.

Je vous remercie.

DÉCLARATION DE LA REPRÉSENTANTE DE L'UNION EUROPÉENNE

(Annexe 3 au Journal CM (31) des 5 et 6 décembre 2024)

La délégation hongroise, représentant le pays qui exerce la Présidence de l'Union européenne (UE), a donné la parole à la représentante de l'UE, qui a prononcé la déclaration suivante :

L'UE exprime sa sincère gratitude au Président maltais, le Vice-Premier Ministre Ian Borg, pour son hospitalité et son leadership au cours d'une année particulièrement difficile. La guerre d'agression illégale, non provoquée et injustifiée que la Russie continue de mener contre l'Ukraine a mis à l'épreuve la résilience et le fonctionnement de l'Organisation. Nous saluons également l'Ambassadrice Natasha Meli Daudey et son équipe dévouée à Vienne pour leurs efforts inlassables, en particulier dans la promotion du consensus sur des questions essentielles telles que les quatre plus hautes nominations, les futures présidences et le Budget unifié.

Nous souhaitons la bienvenue au Secrétaire général nouvellement nommé et aux chefs des trois institutions autonomes, et soulignons la responsabilité partagée incombant à tous les États participants de maintenir l'efficacité de l'OSCE dans les trois dimensions de la sécurité, qui sont fermement ancrées dans nos principes et nos engagements communs.

Des ressources financières adéquates sont indispensables pour atteindre cet objectif. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible, malgré les efforts colossaux déployés par la Présidence maltaise jusqu'à la dernière minute, d'adopter une décision sur le Budget unifié de 2024.

Pour la troisième année consécutive, la Russie a échoué dans ses tentatives d'utiliser abusivement cette enceinte pour justifier sa guerre d'agression ou se soustraire à ses responsabilités. Les affirmations sans fondement et les fausses accusations ont été condamnées très largement et résolument. La guerre brutale menée par la Russie constitue une violation flagrante du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies, ainsi que des principes et engagements de l'OSCE. Cette guerre constitue la plus grave des menaces pour la sécurité européenne. Le soutien quasi unanime parmi les États participants à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues souligne la nature inébranlable et non négociable de ces principes fondamentaux.

L'UE et ses États membres restent déterminés dans leur engagement à soutenir l'Ukraine et son peuple. L'obligation de rendre des comptes pour tous les crimes commis dans le cadre de la guerre d'agression menée par la Russie, y compris le crime d'agression proprement dit, est une priorité. Nous soulignons également l'importance des discussions menées lors de la manifestation parallèle, « Prisonniers de la Russie : le chemin de la liberté », coparrainée par l'UE. Nous continuerons à exiger la libération immédiate de toutes les personnes détenues illégalement par la Russie, y compris les trois membres du personnel de l'OSCE. La Russie doit se conformer intégralement aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire et des droits de l'homme en garantissant un traitement humain à tous les prisonniers ukrainiens.

Nous rappelons l'attachement de l'UE à la normalisation des relations et à la signature d'un accord de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Nous réaffirmons notre engagement à préserver et à renforcer les outils et les mécanismes de l'OSCE dans les trois dimensions de la sécurité, sur la base de nos principes communs. Nous nous réjouissons à la perspective d'apporter notre soutien à la Finlande lorsqu'elle assumera la Présidence et dirigera l'Organisation pour relever les défis sans précédent auxquels la sécurité européenne fait face actuellement.

En conclusion, la crise à laquelle nous sommes confrontés n'est pas due à une faille dans les règles ou les principes de l'ordre de sécurité européen, ni à un échec de l'OSCE. Il s'agit plutôt de l'incapacité d'un État participant, soutenu activement par un autre, à adhérer à ces principes convenus. Nous exhortons la Russie à mettre fin immédiatement à sa guerre d'agression contre l'Ukraine et à retirer totalement et inconditionnellement ses forces du territoire ukrainien internationalement reconnu. Un espace de sécurité commun et indivisible ne peut être réalisé que si tous les États participants appliquent les valeurs, les principes et les règles universels qu'ils se sont engagés à respecter.

Nous demandons que la présente déclaration soit annexée au journal de la réunion du Conseil ministériel de ce jour.

Je vous remercie.

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

(Annexe 4 au Journal CM (31) des 5 et 6 décembre 2024)

Monsieur le Président,

En complément des déclarations auxquelles le Canada s'est associé, je voudrais formuler quelques observations au nom de mon pays.

Je tiens tout d'abord à remercier les autorités maltaises, notamment le Ministère des affaires étrangères et la délégation de Malte auprès de l'OSCE, pour l'accueil chaleureux réservé lors de ce Conseil ministériel ainsi que l'organisation exemplaire des différentes réunions tenues dans votre beau pays au cours de l'année écoulée.

Je tiens également à féliciter le personnel de l'OSCE pour la créativité, la détermination et la résilience dont il a fait preuve pour sauvegarder le mandat de l'Organisation dans des circonstances difficiles.

L'OSCE propose un large éventail d'instruments pour prévenir les conflits et renforcer la sécurité.

Les problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui ne résultent pas des carences de l'Organisation mais du refus flagrant de certains États de se conformer aux principes de l'Acte final de Helsinki et, plus généralement, de respecter leurs engagements envers l'OSCE. Les actions menées par la Russie en Ukraine en témoignent de manière flagrante.

Pour aider tous les États participants de l'OSCE à respecter leurs engagements, il est essentiel que le Secrétariat, les missions de terrain et les institutions autonomes, à savoir le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, le Représentant pour la liberté des médias et le Haut-Commissaire pour les minorités nationales, aient la possibilité de s'acquitter de leurs mandats.

Aucun État participant ne devrait être en mesure de bloquer unilatéralement le budget de l'OSCE ou d'autres décisions importantes et, partant, d'affaiblir l'OSCE, ses institutions autonomes et ses missions de terrain.

Nous regrettons que le principe du consensus continue d'être utilisé de manière abusive.

Monsieur le Président,

L'invasion de grande ampleur déclenchée par la Russie en Ukraine montre à quel point la partie russe fait fi de la Charte des Nations Unies et des engagements qu'elle a pris envers l'OSCE. Ses attaques contre des civils et les atrocités qu'elle a commises dans les zones occupées révèlent un mépris flagrant des droits humains et du droit international humanitaire et ses menaces d'escalade sont en contradiction avec ses engagements pris au titre de l'Acte final de Helsinki.

Le Canada se tient aux côtés de l'Ukraine dans sa défense de l'indépendance, de la liberté et de la démocratie. Nous regrettons que le Bélarus ait été complice des actions de la Russie et ait sapé l'OSCE de l'intérieur.

L'OSCE, qui a été créée à une époque marquée par les divisions, reste un espace de dialogue essentiel pour trouver un terrain d'entente et rétablir la sécurité euro-atlantique.

Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec la Finlande lorsqu'elle assumera la Présidence en 2025. Nous sommes convaincus que la Finlande guidera l'Organisation avec intégrité, en respectant et en défendant les principes et engagements fondamentaux de l'OSCE.

Nous nous félicitons de la proposition de Chypre de présider l'Organisation en 2027.

Le Canada vous remercie, Monsieur le Président, pour votre direction rigoureuse et respectueuse des principes, et pour le travail exemplaire de votre équipe.

Je vous remercie.

Je vous prie d'annexer la présente déclaration au journal de la réunion.

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

(Annexe 5 au Journal CM (31) des 5 et 6 décembre 2024)

La présente réunion du Conseil ministériel s'est concentrée à juste titre sur la nécessité impérieuse de respecter les principes fondamentaux de cette Organisation, ceux-là mêmes que la Russie ignore de manière manifeste et brutale pour mener sa guerre illégale contre l'Ukraine. Depuis le début du conflit, chacun des orateurs ayant pris la parole à cette réunion du Conseil ministériel a réaffirmé sa solidarité avec l'Ukraine en défendant les principes fondamentaux de l'OSCE et en s'opposant à l'agression russe. Chacun des orateurs a condamné et rejeté les tentatives de la Russie d'entraver le fonctionnement normal de cette Organisation afin d'éviter de rendre des comptes pour les actes malveillants qu'elle commet aux fins d'assouvir ses ambitions territoriales et d'imposer son autorité sur ses voisins souverains.

Nous remercions le Président en exercice Ian Borg et sa remarquable équipe, dirigée par l'Ambassadrice Meli Daudey, d'avoir accepté les responsabilités de la Présidence en 2024. Sous votre autorité et les principes que vous défendez, l'Organisation est parvenue à rester concentrée sur la guerre de la Russie contre l'Ukraine tout en renforçant les activités essentielles qu'elle mène dans la région dans les trois dimensions. Vous étiez confronté à un programme exigeant mais, malgré quelques déceptions, vos succès ont permis à Malte de rendre un grand service à cette Organisation.

Je vous félicite tout d'abord d'avoir réussi à obtenir un consensus sur la nomination aux quatre plus hauts postes de direction de l'Organisation, dont le mandat est désormais de trois ans. Il reste cependant beaucoup de travail à accomplir pour les futures présidences. Tout en espérant que la question de la Présidence de l'OSCE en 2026 sera bientôt réglée, nous nous félicitons de la candidature de Chypre à la Présidence de l'Organisation en 2027 et la soutenons sans réserve.

Monsieur le Président, il est profondément regrettable que l'absence de Budget unifié depuis 2021 ait contraint l'OSCE, en particulier les missions de terrain, à fonctionner au jour le jour et à répondre aux besoins urgents sans disposer de ressources prévisibles permettant une planification efficace. Nous demandons instamment à tous les États participants de négocier de bonne foi le Budget unifié proposé par la Présidence finlandaise pour 2025. D'aucuns ont noté à cet égard que la négociation pourrait aboutir en 2024. Pour l'instant, malheureusement, l'absence de bonne foi d'un État participant a empêché la conclusion d'un accord à Malte et a compromis le fonctionnement de notre Organisation.

La Finlande sait qu'elle peut compter sur le soutien total des États-Unis pour ce qui promet d'être une présidence importante qui marquera le cinquantième anniversaire de l'Acte final de Helsinki. Nous sommes convaincus que vous saurez faire progresser cette Organisation en restant fidèle à ses principes fondateurs et que vous guiderez notre action face aux défis qui se présentent dans les trois dimensions et aux nouveaux enjeux que l'avenir ne manquera pas de nous réserver.

Monsieur le Président, au cours des 50 années d'existence de l'Acte final de Helsinki, mon pays et d'autres États participants se sont souvent ralliés à la défense de ses principes fondamentaux lorsqu'ils étaient menacés. Notre détermination collective à défendre les principes de Helsinki a donné à l'OSCE un poids politique et moral considérable qui lui a

permis de gérer pacifiquement les transitions lorsque des événements historiques se sont produits.

L'OSCE n'a jamais été aussi indispensable. Nous avons besoin de ses capacités, de sa flexibilité, de son espace de dialogue et de sa crédibilité pour coopérer avec les gouvernements et la société civile, de l'Amérique du Nord à l'Europe et à l'Asie centrale, afin d'instaurer la paix, de créer les conditions de la prospérité, de faire progresser la gouvernance démocratique et de promouvoir le respect des droits humains. Ensemble, nous devons renforcer la résilience de cette organisation singulière afin qu'elle puisse poursuivre les missions qu'aucune autre organisation internationale n'est prête à assumer.

À l'avenir, nous devrions mettre davantage l'accent sur les dimensions politico-militaire, économique et environnementale et sur des questions telles que la sécurité des frontières, les menaces transnationales, ainsi que les problèmes posés par les conflits hybrides.

Nous devrions tous également nous engager à soutenir durablement l'Ukraine. L'OSCE et son programme de soutien à l'Ukraine peuvent contribuer à relever les défis causés par le conflit russe et à encourager les réformes qui aideront l'Ukraine à suivre la voie démocratique qu'elle a choisie et à s'intégrer dans la communauté euro-atlantique. Outre les abus et les atrocités commis par la Russie à l'encontre des populations ukrainiennes, nous devons également continuer à répondre aux enjeux liés à la démocratie et aux droits humains dans l'espace de l'OSCE, notamment la prolifération de lois antidémocratiques qui étouffent la société civile et les médias indépendants, ainsi que la pratique qui consiste, dans de nombreux pays, à détenir abusivement des personnes qui, conformément à l'Acte final de Helsinki, ne cherchent qu'à « connaître leurs droits et à agir en conséquence ».

Les progrès réalisés par l'Arménie et l'Azerbaïdjan dans les négociations montrent qu'un Caucase du Sud pacifique et prospère n'a jamais été aussi proche. L'OSCE doit être prête à soutenir les efforts déployés de bonne foi par les États participants pour instaurer la confiance mutuelle dans la région. Nous invitons les parties à saisir cette occasion historique en veillant à ce que des différends extérieurs à l'accord ne fassent pas obstacle à l'établissement d'une paix durable. Il faudrait à cet égard qu'un accord de paix contraignant, qui est le moyen le plus efficace de garantir l'avenir de la région, soit signé le plus tôt possible.

Nous constatons que des perspectives de collaboration renforcée avec les États d'Asie centrale se dessinent, notamment sur des priorités relevant de la deuxième dimension, par exemple la sécurité de l'eau.

Le cinquantième anniversaire de l'Acte final de Helsinki est une occasion d'accroître la visibilité des missions de terrain de l'OSCE, dont les activités contribuent chaque jour à désamorcer les tensions, à améliorer la gouvernance et à promouvoir les droits humains et les libertés fondamentales. Ces missions doivent être dotées de ressources suffisantes.

Nous pouvons approfondir la coopération avec les partenaires pour la coopération de l'OSCE, y compris les partenaires de la région indo-pacifique. À ce sujet, la dépendance croissante de la Russie à l'égard de la République populaire démocratique de Corée montre que l'évolution de la situation dans la région indo-pacifique a une incidence directe sur l'espace de l'OSCE, et vice versa. Les partenariats pour la coopération de l'OSCE seront

déterminants pour relever ces enjeux ainsi que d'autres défis communs et interdépendants en matière de sécurité.

Nous continuerons également à valoriser le rôle essentiel et les contributions significatives de la société civile dans la mise en œuvre effective des nombreux engagements pris par tous les États participants. Nous nous félicitons des recommandations formulées lors de l'événement parallèle organisé par la société civile au début de cette semaine. Nous nous réjouissons à la perspective d'examiner les moyens de renforcer la collaboration de la société civile avec l'OSCE.

Les États-Unis continuent de soutenir l'OSCE et notre objectif commun, qui est de construire une région sûre, pacifique et prospère où les droits humains et la dignité de chacun sont respectés. Nous sommes prêts à collaborer avec tous ceux qui partagent cet objectif. Il est donc essentiel que nous soutenions ensemble cette Organisation et la Présidence finlandaise entrante afin que le cinquantième anniversaire de l'Acte final de Helsinki témoigne de notre capacité à innover ainsi que de notre passion pour la liberté.

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DANOISE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE L'ALLEMAGNE,
DE L'ANDORRE, DE L'AUTRICHE, DE LA BELGIQUE, DE LA
BOSNIE-HERZÉGOVINE, DE LA BULGARIE, DU CANADA, DE
CHYPRE, DE LA CROATIE, DE L'ESPAGNE, DE L'ESTONIE, DES
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE LA FINLANDE, DE LA FRANCE, DE
LA GÉORGIE, DE LA GRÈCE, DE LA HONGRIE, DE L'IRLANDE, DE
L'ISLANDE, DE L'ITALIE, DE LA LETTONIE, DU LIECHTENSTEIN,
DE LA LITUANIE, DU LUXEMBOURG, DE LA MACÉDOINE DU
NORD, DE MALTE, DE LA MOLDOVA, DE MONACO, DU
MONTÉNÉGRO, DE LA NORVÈGE, DES PAYS-BAS, DE LA
POLOGNE, DU PORTUGAL, DE LA ROUMANIE, DU ROYAUME-UNI,
DE SAINT-MARIN, DE LA SLOVAQUIE, DE LA SLOVÉNIE, DE LA
SUÈDE, DE LA SUISSE, DE LA TCHÉQUIE ET DE L'UKRAINE)**

(Annexe 6 au Journal CM (31) des 5 et 6 décembre 2024)

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des 44 États participants ci-après : Albanie, Andorre, Bosnie-Herzégovine, Canada, États-Unis d'Amérique, Géorgie, Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Moldova, Monaco, Monténégro, Norvège, Royaume-Uni, Saint-Marin, Suisse, Union européenne et ses États membres, Ukraine ainsi que mon propre pays, le Danemark.

Monsieur le Président,

Le 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, célébré en décembre 2023, ou le 75^e anniversaire des Conventions de Genève, commémoré cette année, nous rappelle la manière dont les nations se sont réunies au lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour élaborer un cadre qui instaure définitivement la paix et la sécurité afin que les horreurs de cette guerre ne se reproduisent jamais. Ces documents fondamentaux soulignent la nécessité de protéger la dignité et les droits inhérents à tous les individus, en temps de paix comme en temps de guerre.

Les décennies qui ont suivi ont permis de constater que des progrès avaient été accomplis dans le renforcement de la protection des droits humains. Dans l'Acte final de Helsinki de 1975, nous avons en outre reconnu que le respect des droits humains et des libertés fondamentales est une condition préalable à une sécurité et à une paix durables entre les États et à l'intérieur de ceux-ci.

L'approche globale de l'OSCE en matière de sécurité, fondée sur le respect des droits humains, de la démocratie et de l'état de droit, témoigne de notre engagement commun. Pourtant, ces dernières années, les mesures prises par les gouvernements de certains États participants, que ce soit contre d'autres États participants ou contre leur propre population, ont remis en question les avantages que nous avons durement acquis et compromis les progrès que nous avons patiemment accomplis ensemble.

La guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, soutenue par le régime de Loukachenko au Bélarus et dans d'autres pays tiers, reste l'exemple le plus frappant, et nous

rappelle que les droits humains et les libertés fondamentales font partie des premières cibles d'un agresseur. Nous sommes gravement préoccupés par les conclusions du rapport 2024 du Mécanisme de Moscou de l'OSCE concernant la privation arbitraire de liberté de civils ukrainiens par la Fédération de Russie. Le rapport, qui décrit en détail les allégations de violations « généralisées et systématiques » commises par les autorités russes, conclut qu'il existe des motifs raisonnables de penser que des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ont été perpétrés. La Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies sur l'Ukraine a également conclu qu'elle disposait de preuves suffisantes pour déterminer que les autorités russes avaient agi conformément à une politique coordonnée de l'État et avaient donc commis des crimes de torture contre l'humanité. Ces rapports s'ajoutent aux preuves toujours plus nombreuses qui montrent que la Russie méprise systématiquement les droits humains et le droit international humanitaire.

Nous restons également profondément préoccupés par les opérations du Kremlin visant à transférer de force des enfants ukrainiens dans des régions de l'Ukraine occupées par la Russie et/ou à les expulser vers la Russie. Des enfants ont été soumis à un endoctrinement pro-russe et, dans certains cas, ont été adoptés par des familles russes. Le rapport d'experts du Mécanisme de Moscou publié en mai 2023 a conclu que cette pratique pouvait constituer un crime contre l'humanité.

Nous condamnons fermement ces violations et abus des droits humains ainsi que ces atteintes au droit international humanitaire. Toutes les allégations de violations du droit international humanitaire et des droits humains, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité doivent faire l'objet d'une enquête dûment menée et approfondie, et leurs auteurs doivent rendre des comptes, y compris pour le crime d'agression contre l'Ukraine. Tous les détenus civils doivent être libérés immédiatement et tous les enfants transférés de force ou déportés doivent être renvoyés en toute sécurité en Ukraine ou dans un autre pays, en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Nous sommes également préoccupés par le fait que la situation des droits humains en Russie s'est encore détériorée en dépit des recommandations du rapport 2022 du Mécanisme de Moscou, qui a clairement démontré le lien entre les répressions intérieures et les menaces de la Russie contre la paix et la sécurité internationales.

Au Bélarus, malgré la libération de certains prisonniers politiques, le régime poursuit sa répression sévère contre ceux qui sont en faveur d'un changement démocratique pacifique. Environ 1 300 personnes seraient emprisonnées pour des raisons politiques et des rapports crédibles font état de tortures généralisées, de détentions au secret et d'autres mauvais traitements.

Monsieur le Président,

Les fondements de la liberté, de l'égalité et de la justice sont mis à rude épreuve dans l'espace de l'OSCE. Une augmentation alarmante des violences contre des personnes en raison de leur religion ou de leurs convictions, ainsi qu'une montée de l'intolérance et de la discrimination, notamment l'antisémitisme et les préjugés antimusulmans, limitent la participation pleine et égale ainsi que la sécurité de chaque personne au sein de nos sociétés.

La société civile est indissociable de la conscience de nos pays et un partenaire important dans la promotion des valeurs et des travaux de cette Organisation. C'est donc avec

un profond regret que nous constatons un rétrécissement de l'espace civique dans de nombreux États participants de l'OSCE, qui est dû notamment à l'application de lois sur les « agents étrangers » ou de mesures de « protection de la souveraineté ». Dans certains États participants autres que la Russie et le Bélarus, les autorités persécutent et arrêtent arbitrairement des manifestants pacifiques, des défenseurs des droits humains, des opposants politiques et des acteurs des médias. Nous rendons hommage aux personnes et aux organisations de la société civile qui travaillent sans relâche, souvent au prix de grands sacrifices personnels et parfois au péril de leur vie, pour défendre notre engagement commun envers la démocratie, l'état de droit, les droits humains et les libertés fondamentales.

À cet égard, nous accordons une grande importance à la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. Il s'agit d'un événement important qui permet aux États participants et à la société civile d'évaluer la mise en œuvre des engagements de l'OSCE dans la dimension humaine et d'examiner les moyens de l'améliorer. Si la Conférence de Varsovie sur la dimension humaine a démontré qu'elle constitue une alternative précieuse, le fait que la Réunion susmentionnée fasse l'objet d'une obstruction est tout à fait inacceptable. Nous insistons sur la nécessité de l'organiser l'année prochaine comme prévu et nous soutiendrons la Présidence de 2025 dans les initiatives qu'elle prendra à cette fin. Nous félicitons en outre les institutions autonomes de l'OSCE pour le rôle essentiel qu'elles jouent dans la promotion de la mise en œuvre des engagements de l'OSCE concernant la dimension humaine par les États participants. Leur autonomie et leur dévouement sont indispensables pour faire progresser la démocratie, le respect des droits humains et l'état de droit.

La reconnaissance du fait que le respect des droits humains et des libertés fondamentales fait partie intégrante de la sécurité globale est inscrite dans le Décalogue de l'Acte final de Helsinki. Nous continuerons de dénoncer les violations ou les abus des principes démocratiques, des droits humains et des libertés fondamentales. Qu'il s'agisse de défenseurs des droits humains, de journalistes ou d'acteurs des médias menacés de représailles, notamment d'emprisonnement, pour le courageux travail qu'ils accomplissent, ou de répressions violentes de manifestants pacifiques qui aspirent à un changement démocratique. Nous continuerons à lutter pour que les femmes et les filles jouissent pleinement de leurs droits fondamentaux et que l'égalité des genres progresse dans la société. Nous ferons pression pour la libération de toutes les personnes détenues arbitrairement ou emprisonnées parce qu'elles connaissent leurs droits et agissent en conséquence. Nous continuerons à faire pression pour éradiquer la torture, les peines ou traitements inhumains ou dégradants et d'autres mauvais traitements. Nous continuerons de soutenir les élections libres et équitables. Nous encouragerons la tolérance et la non-discrimination et nous enquêterons sur les crimes de haine commis, notamment sur internet. Nous condamnerons leurs auteurs et les traduirons en justice. Nous continuerons de demander des comptes pour les crimes commis. Nous nous élèverons contre les stéréotypes et les préjugés, combattons les mythes et la désinformation par la vérification des faits et veillerons à bâtir un monde où aucun individu n'est laissé pour compte ou pris pour cible pour ce qu'il est, pour qui il aime, pour son apparence ou pour ce qu'il croit ou dit.

Tous les États participants ont déclaré catégoriquement que les engagements contractés dans la dimension humaine étaient un sujet de préoccupation directe et légitime de chacun d'entre eux et ne relevaient pas exclusivement des affaires intérieures de l'État concerné. Nous continuerons à œuvrer pour la mise en œuvre des principes et des engagements de l'OSCE.

Pour conclure, nous remercions la Présidence de l'OSCE et la Présidente du Comité sur la dimension humaine ainsi que les institutions autonomes pour le travail inlassable qu'elles accomplissent pour renforcer la dimension humaine en cette période difficile.

Je vous remercie.

**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE
(ÉGALEMENT AU NOM DU BÉLARUS, DU KAZAKHSTAN, DU
KIRGHIZISTAN, DE L'OUZBÉKISTAN ET DU TADJIKISTAN)**

(Annexe 7 au Journal CM (31) des 5 et 6 décembre 2024)

Nous, groupe d'États participants de l'OSCE,

Sommes profondément préoccupés par la recrudescence des menaces terroristes et considérons qu'un certain nombre de facteurs internes et externes contribuent au grave problème de la radicalisation qui engendre la violence et encourage la participation à des activités terroristes et extrémistes ;

Présentons nos sincères condoléances aux familles des victimes, aux populations et aux gouvernements touchés par les actes terroristes dans l'espace de l'OSCE et au-delà ;

Condamnons sans équivoque le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, et considérons que tout acte de terrorisme est criminel et ne peut être justifié quelle que soit sa motivation, quel que soit le moment où il est commis et quel qu'en soit l'auteur ;

Exprimons notre extrême inquiétude face au nombre croissant d'actes terroristes et autres actes extrémistes qui menacent la société et l'État, sont commis sous l'influence d'idées radicales, notamment la xénophobie, le racisme et d'autres formes d'intolérance, ou au nom de la religion ou d'une croyance, tout en soulignant que le terrorisme et l'extrémisme ne peuvent et ne doivent être associés à une religion, une nationalité, une civilisation ou un groupe ethnique ;

Prenons position contre la politique de deux poids deux mesures dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, ainsi que contre les tentatives d'instrumentaliser les groupes terroristes et extrémistes à des fins intéressées ;

Réaffirmons que nous sommes résolument déterminés à rester unis dans la lutte internationale contre le terrorisme, à collaborer pour prévenir et réprimer les actes terroristes et éliminer les conditions qui favorisent la propagation du terrorisme et de l'extrémisme en renforçant la coopération, en respectant pleinement le rôle central et de coordination de l'Organisation des Nations Unies (ONU), en se conformant aux obligations pertinentes découlant du droit international, y compris la Charte des Nations Unies et les conventions et protocoles internationaux pertinents, en exécutant les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies, et en mettant en œuvre, d'une manière équilibrée, la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ;

Reconnaissons que les États devraient jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre les menaces terroristes et extrémistes et, à cet égard, soulignons l'importance de développer la coopération régionale et internationale pour renforcer les capacités pertinentes des institutions étatiques, sachant qu'il faut tenir compte avant tout de l'expérience et des priorités des États et du contexte national, ainsi que des diverses spécificités juridiques, politiques, socioéconomiques, culturelles, religieuses et autres spécificités locales ;

Considérons qu'il est nécessaire d'intensifier les efforts individuels et collectifs des États pour lutter contre la radicalisation qui conduit au terrorisme et à l'extrémisme motivé par des idées terroristes et d'autres idéologies radicales, notamment l'intolérance religieuse, la xénophobie, le nationalisme agressif et la discrimination ethnique et raciale, qui favorisent l'incitation au terrorisme et le recrutement aux fins d'activités terroristes ;

Appelons également à la mise en œuvre de mesures globales pour lutter contre le financement du terrorisme et d'autres formes de soutien aux activités terroristes, notamment en supprimant le recrutement, les filières d'approvisionnement en armes et les mouvements transfrontaliers de terroristes ;

Estimons qu'il est nécessaire de continuer à améliorer les méthodes et les outils avancés de lutte contre le terrorisme, en particulier pour mettre un terme aux tentatives des terroristes et des extrémistes d'utiliser les technologies modernes de l'information et de la communication, dont internet, pour diffuser leur idéologie et leurs pratiques radicales ;

Soulignons qu'il importe d'éliminer les causes et les conditions de l'émergence et de la propagation du radicalisme, principalement chez les jeunes, d'associer le système éducatif, les médias, la société civile, les chefs religieux, les structures universitaires et les milieux d'affaires aux diverses mesures de prévention et d'information prises par les États afin de mieux faire connaître les dangers causés par les idéologies et les activités des organisations terroristes et extrémistes, et de promouvoir les principes de tolérance, de cohésion sociale et de respect de la diversité ethnique, religieuse et culturelle ;

Notons la pertinence particulière des initiatives visant à déradicaliser et à réintégrer socialement les personnes qui ont été influencées par une idéologie radicale, y compris les personnes précédemment associées à des activités illégales d'organisations terroristes et extrémistes, les personnes détenues dans des établissements pénitentiaires pour avoir commis des crimes de nature extrémiste ou terroriste, ainsi que les personnes qui ont purgé une peine pour s'être livrées à des activités terroristes et extrémistes, notamment les « combattants terroristes » ;

Demandons aux structures exécutives de l'OSCE, dans le cadre de leurs mandats existants, de promouvoir activement la coopération en établissant un dialogue régional inclusif dans le domaine de la prévention et de la lutte contre le terrorisme avec la participation de tous les États participants et des partenaires pour la coopération intéressés, en encourageant l'échange d'expériences nationales et des meilleures pratiques dans ce domaine, ainsi qu'en aidant les États participants, le cas échéant et sur demande, à mettre en œuvre leurs engagements internationaux en la matière ;

Appelons tous les États participants de l'OSCE à examiner, voire élaborer, des mesures communes pour contrer les menaces terroristes et extrémistes en se fondant sur un certain nombre d'engagements collectifs pertinents, notamment ceux qui ont été adoptés au sein de l'OSCE.

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir annexer cette déclaration au journal de la séance de clôture du Conseil ministériel.

Je vous remercie.

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION KAZAKHE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'AZERBAÏDJAN, DU BÉLARUS, DE LA
FÉDÉRATION DE RUSSIE, DE LA HONGRIE, DU KIRGHIZISTAN,
DE L'OUZBÉKISTAN ET DU TADJIKISTAN)**

(Annexe 8 au Journal CM (31) des 5 et 6 décembre 2024)

Nous, groupe d'États participants de l'OSCE,

Réaffirmons notre engagement à respecter les droits humains et les libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction pour tous, sans distinction de race, de genre, de langue ou de religion, tel qu'énoncé dans l'Acte final de Helsinki de 1975, ainsi que les engagements pertinents de l'OSCE dans le domaine de la tolérance et de la non-discrimination ;

Condamnons résolument toutes les manifestations de discrimination et de violence ainsi que les actes terroristes commis contre des chrétiens, des musulmans et des membres d'autres communautés religieuses. Affirmons que les actes de terreur commis par des individus ou des groupes s'identifiant à une religion ou à des croyances particulières ne peuvent en aucun cas justifier l'intolérance visant des personnes en raison de leur religion ;

Rejetons catégoriquement l'identification du terrorisme et de l'extrémisme violent à une quelconque religion ;

Exprimons notre vive préoccupation face au nombre croissant d'incidents visant les chrétiens et les musulmans dans la région de l'OSCE et dans les régions proches, notamment les actes d'intolérance et de discrimination, les préjugés, la violence et les crimes haineux, qui constituent un défi pour notre stabilité, notre sécurité et l'existence même des communautés chrétiennes et musulmanes, de leurs lieux sains et de leurs lieux de culte ;

Exprimons également notre profonde préoccupation face à la persistance des actes d'intolérance, de violence et de terrorisme dirigés contre des personnes en raison de leur religion ou de leur croyance, y compris contre des membres d'autres communautés religieuses ;

Notons le dixième anniversaire de l'adoption, lors de la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Bâle en 2014, de la Déclaration sur le renforcement des efforts de lutte contre l'antisémitisme (MC.DOC/8/24) et soulignons à cet égard qu'il est urgent de réaliser la tâche prioritaire qui y figure, à savoir élaborer des déclarations sur le renforcement de la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des chrétiens, des musulmans et des membres d'autres communautés religieuses ;

Appelons les dirigeants politiques et les personnalités publiques des États participants de l'OSCE à dénoncer les incidents et les crimes de haine commis contre les chrétiens, les musulmans et les membres d'autres communautés religieuses en raison de leur religion, à promouvoir des programmes éducatifs pertinents et à prendre des mesures pour lutter efficacement contre les manifestations d'intolérance et de discrimination dirigées contre les chrétiens, les musulmans et les membres d'autres communautés religieuses en raison de leur appartenance religieuse ou de leurs croyances dans la région de l'OSCE.

Je vous demande, Monsieur le Président, d'annexer la présente déclaration au journal de la séance de clôture du Conseil ministériel.

Je vous remercie.

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION BÉLARUSSE
(ÉGALEMENT AU NOM DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE, DU
KAZAKHSTAN, DU KIRGHIZISTAN, DE L'OUZBÉKISTAN
ET DU TADJIKISTAN)**

(Annexe 9 au Journal CM (31) des 5 et 6 décembre 2024)

Nous, groupe d'États participants de l'OSCE,

Sommes profondément convaincus que le patrimoine culturel de chacun d'entre nous représente une partie intégrante de notre civilisation, de notre mémoire et de notre histoire commune qui doit être transmise aux générations futures ;

Réaffirmons qu'il est important de fournir une description complète et durable des sites, structures, paysages culturels, objets et systèmes culturels, notamment les monuments historiques, religieux et culturels, tels qu'ils existent actuellement ;

Sommes profondément préoccupés par le nombre croissant de tentatives délibérées et d'incidents concernant la profanation ou la destruction de monuments érigés en l'honneur de ceux qui ont combattu le nazisme pendant la Seconde Guerre mondiale, qui sont une conséquence du refus d'appliquer les engagements pertinents de l'OSCE, notamment le document de 1991 du Symposium de Cracovie sur le patrimoine culturel des États participants de la CSCE, ainsi qu'une violation des accords bilatéraux pertinents. Nous demandons instamment le respect des lieux mémoriels et des tombes ainsi que la possibilité d'y accéder sans entrave, en veillant à les préserver de tout acte de vandalisme ou de destruction, quel que soit l'endroit où ils se trouvent ;

Exprimons notre inquiétude face aux actions honteuses liées à la glorification du nazisme, notamment les graffitis à contenu pro-nazi, en particulier sur les monuments aux victimes de la Seconde Guerre mondiale ;

Saluons les initiatives des États participants visant à préserver la vérité historique, notamment par la construction et la préservation de monuments et de lieux mémoriels érigés en l'honneur de ceux qui ont combattu dans les rangs de la coalition contre Hitler ;

Appelons les États participants de l'OSCE qui ne l'ont pas encore fait à prendre les mesures appropriées, y compris dans le domaine de l'éducation, pour contrer la manipulation des faits historiques et des conséquences de la Seconde Guerre mondiale tout en veillant à une représentation fidèle de ses pages tragiques, notamment la souffrance de millions de personnes due à la propagation des idéologies haineuses du nazisme et du fascisme ;

À cet égard, accueillons avec satisfaction la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la lutte contre la glorification du nazisme, du néonazisme et d'autres pratiques qui contribuent à alimenter les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui en découlent. Ce texte montre à quel point la communauté internationale tient à ne pas répéter les erreurs tragiques du passé et à construire l'avenir en se fondant sur des principes unificateurs.

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance de clôture du Conseil ministériel d'aujourd'hui.

Je vous remercie.

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SLOVAQUE
(ÉGALEMENT AU NOM DE LA BULGARIE, DU CANADA, DU
DANEMARK, DE L'ESTONIE, DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE
LA FINLANDE, DE L'IRLANDE, DE L'ISLANDE, DE LA LETTONIE,
DE LA LITUANIE, DE LA NORVÈGE, DE LA POLOGNE, DE LA
ROUMANIE, DU ROYAUME-UNI, DE LA SUÈDE, DE LA TCHÉQUIE
ET DE L'UKRAINE)**

(Annexe 10 au Journal CM (31) des 5 et 6 décembre 2024)

La présente déclaration est prononcée au nom de la Bulgarie, du Canada, du Danemark, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de l'Irlande, de l'Islande, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Norvège, de la Pologne, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Suède, de la Tchéquie et de l'Ukraine.

Nous réaffirmons notre soutien sans réserve à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Seize ans après l'invasion militaire de la Géorgie par la Fédération de Russie, nous restons profondément préoccupés par la poursuite de l'occupation des régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud et soulignons la nécessité d'un règlement pacifique du conflit fondé sur le respect intégral du droit et des engagements internationaux, y compris la Charte des Nations Unies et l'Acte final de Helsinki.

Nous condamnons l'agression militaire de la Russie contre la Géorgie en 2008, en violation flagrante du droit international, et notons avec inquiétude que la Géorgie a été la cible des tactiques hybrides et de la guerre conventionnelle menées par la Russie depuis qu'elle a recouvré son indépendance. Nous sommes aussi profondément préoccupés par la présence militaire illégale, les exercices militaires et la violation de l'espace aérien par la Russie dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud. À cet égard, la création d'une base navale russe dans le district d'Otchamchire, en Abkhazie occupée, nous inquiète au plus haut point, car il s'agit d'une nouvelle provocation susceptible d'aggraver la situation déjà précaire sur le terrain et dans l'ensemble de la région de la mer Noire. Nous réitérons également notre condamnation de la guerre d'agression que mène actuellement la Russie contre l'Ukraine.

Nous nous félicitons du respect par la Géorgie de l'accord de cessez-le-feu conclu le 12 août 2008 sous la médiation de l'Union européenne. Nous demandons à la Russie de s'acquitter immédiatement de l'obligation claire qui lui incombe en vertu de cet accord de replier ses forces sur les positions antérieures au conflit, ainsi que des engagements qu'elle a pris de permettre un accès sans entrave à l'acheminement de l'aide humanitaire et de ne pas faire obstacle à la mise en place de dispositifs internationaux de sécurité sur le terrain. Nous demandons à la Russie de revenir sur la reconnaissance de l'indépendance des régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud et de faciliter le retour dans leurs foyers, en toute sécurité et dans la dignité, de toutes les personnes déplacées et de tous les réfugiés, conformément au droit international.

Nous condamnons les mesures visant à intégrer les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud dans les structures politique, militaire, sociale, économique, judiciaire et

autres de la Russie, notamment les tentatives de mise en œuvre des « traités d'intégration et d'alliance » entre la Russie et les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, qui constituent une violation flagrante du droit international par la Fédération de Russie et sont en contradiction directe avec les engagements de l'OSCE. Nous condamnons également le transfert de l'aéroport de Soukhoumi vers la Russie aux fins de reconstruction et d'exploitation, la mise en place illégitime de bureaux de vote pour les élections présidentielles russes dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud en mars 2024 et l'organisation d'« élections législatives » dans la région géorgienne d'Ossétie du Sud en juin 2024 sans le consentement de la Géorgie. Nous notons avec préoccupation que la Russie entrave les activités des organisations internationales qui interviennent dans la région et limite les initiatives visant à renforcer la confiance. Nous lui demandons instamment de revenir sur les mesures qu'elle a prises pour intégrer les régions de Géorgie dans ses propres structures gouvernementales.

Nous sommes préoccupés par la discrimination persistante dont sont victimes les Géorgiens en raison de leur appartenance ethnique dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud. Nous sommes également préoccupés par les abus commis, notamment les graves restrictions aux droits liés à la liberté de circulation, à l'éducation, à la résidence et à la propriété, en particulier en ce qui concerne la destruction des maisons des personnes déplacées. Nous condamnons les restrictions qui frappent l'enseignement dans la langue maternelle géorgienne et son remplacement par le russe dans les écoles et les maternelles des régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud. Nous condamnons également l'effacement et l'altération des caractéristiques géorgiennes des monuments du patrimoine culturel géorgien dans les deux régions.

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'installation en cours de clôtures en fil de fer barbelé et d'autres barrières artificielles le long des lignes de démarcation administrative et par la fermeture prolongée des points de passage. Il s'agit de mesures qui ont entraîné de graves conséquences humanitaires pour la population locale. Nous condamnons également la fermeture inattendue des points de passage des lignes de démarcation administrative pendant la période entourant les élections législatives du 26 octobre en Géorgie, ce qui a empêché les citoyens géorgiens de voter et a perturbé le commerce et la liberté de circulation de la population touchée. La réouverture partielle et temporaire des « points de passage » ne peut être considérée comme satisfaisante. Tous les « points de passage » dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud doivent être ouverts à tous les citoyens géorgiens résidant des deux côtés des lignes de démarcation administrative.

L'isolement prolongé et les restrictions systématiques de la liberté de mouvement ont aggravé l'instabilité dans la région et compromis gravement la sécurité, le bien-être et les conditions humanitaires des civils dans les zones touchées par le conflit. Ces limitations entravent leur accès à la famille, aux biens, aux terres agricoles, aux lieux de culte, aux cimetières, ainsi qu'aux pensions, aux soins de santé gratuits et à l'éducation disponibles dans les territoires contrôlés par le Gouvernement géorgien. Ces facteurs créent un risque de dépeuplement supplémentaire des deux régions.

Nous condamnons les meurtres des citoyens géorgiens de souche Davit Basharuli, Giga Otkhзорia, Archil Tatunashvili, Tamaz Ginturi et Vitali Karbaia, et exprimons notre préoccupation face au décès d'Irakli Kvaratskhelia, qui avait été placé en détention illégale sur la base militaire russe de la région d'Abkhazie. Nous demandons instamment à la Russie

de lever tous les obstacles à la traduction en justice des auteurs. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre soutien aux mesures préventives prises par la Géorgie en vue de mettre fin à l'impunité et prenons note de la liste Otkhozoria-Tatunashvili adoptée par le Gouvernement géorgien.

Nous restons profondément préoccupés par les détentions arbitraires qui se poursuivent autour des lignes de démarcation administrative et qui concernent des groupes vulnérables et, dans certains cas, des personnes souffrant de graves problèmes de santé. Nous demandons la libération immédiate et inconditionnelle d'Irakli Bebuga, de Kristine Takalandze, de Giorgi Mosiashvili et de toutes les personnes détenues arbitrairement.

Nous prenons note de l'arrêt rendu en janvier 2021 par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire concernant le conflit armé entre la Fédération de Russie et la Géorgie en août 2008 et ses conséquences, y compris ses conclusions selon lesquelles la Russie a exercé un contrôle effectif sur les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud après l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008, notamment par sa présence militaire. La Cour a également jugé que la Russie, en violation de la Convention européenne des droits de l'homme, avait torturé des prisonniers de guerre géorgiens ; avait détenu et tué arbitrairement des civils géorgiens ; était responsable de leur traitement inhumain et dégradant et avait empêché le retour des Géorgiens de souche dans leurs foyers. En outre, la Cour européenne des droits de l'homme (la Cour) a adopté un autre arrêt dans l'affaire « *Mamasakhlisi et autres c. Géorgie et Russie* » le 7 mars 2023, qui a confirmé le contrôle effectif de la Fédération de Russie sur la région d'Abkhazie en Géorgie avant même la guerre déclenchée par la Russie en août 2008, et sa pleine responsabilité pour les violations des droits humains dans la région occupée. Nous rappelons la décision du 28 avril 2023 de la Cour européenne des droits de l'homme, qui a ordonné à la Fédération de Russie de verser jusqu'à 130 millions d'euros en faveur des citoyens géorgiens touchés par le conflit. Nous prenons note des deux arrêts de la Cour du 19 décembre 2023 – l'un qui définit la responsabilité de la Russie dans le meurtre du citoyen géorgien Giga Otkhozoria, et l'autre qui affirme la responsabilité de la Russie dans les détentions illégales de citoyens géorgiens dans la région abkhaze de Géorgie. Dans sa dernière décision du 9 avril 2024, la Cour a confirmé que de multiples violations de la Convention européenne des droits de l'homme avaient été causées par le processus de « frontièrisation » illégale mis en œuvre par la Fédération de Russie. Nous l'appelons à se conformer pleinement à ces arrêts, notamment en permettant aux personnes déplacées de rentrer chez elles en toute sécurité et dans la dignité.

Nous notons également la décision de la Cour pénale internationale (CPI) de 2022 qui a émis des mandats d'arrêt pour des crimes de guerre commis contre des civils géorgiens de souche lors de l'invasion de la Russie en 2008, ainsi que le rôle allégué d'un responsable militaire russe, aujourd'hui décédé, révélé par l'enquête. Nous demandons à la Russie de coopérer avec la CPI.

Nous contribuons au bon fonctionnement des Discussions internationales de Genève qui sont, selon nous, le seul format de négociations entre la Géorgie et la Fédération de Russie permettant d'aborder la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 négocié par l'UE, ainsi que les défis en matière de sécurité, de droits humains et humanitaires découlant de l'invasion de la Géorgie par la Russie en août 2008. Nous considérons qu'il est nécessaire de progresser sur les principales questions soulevées dans les discussions, notamment le retrait des forces russes et la mise en place d'arrangements de sécurité

internationaux dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, tels qu'ils sont énoncés dans l'accord de cessez-le-feu. Il importe également de faciliter le retour digne, volontaire et en toute sécurité des personnes déplacées et des réfugiés conformément au droit international. Nous regrettons que les cycles des Discussions internationales de Genève aient été définitivement interrompus en raison du retrait des participants russes et de leurs autorités de facto lors de l'examen de la question des personnes déplacées et des réfugiés. Nous soutenons fermement la mise en œuvre du programme sur les femmes, la paix et la sécurité dans le cadre des Discussions internationales de Genève, afin de faciliter une paix et une sécurité inclusives et durables sur le terrain.

Nous soutenons les mécanismes de prévention et de règlement des incidents d'Ergneti et de Gali et soulignons le rôle important qu'ils peuvent jouer pour prévenir l'escalade du conflit et contribuer à assurer la sécurité des personnes sur le terrain. Nous exprimons notre grande préoccupation quant à la longue suspension du mécanisme de Gali et demandons instamment sa reprise sans délai ni condition préalable, conformément aux règles de base.

Nous réaffirmons notre soutien indéfectible à la Mission d'observation de l'Union européenne et demandons à la Russie de lui permettre de s'acquitter pleinement de son mandat, notamment en l'autorisant à accéder aux deux côtés des lignes de démarcation administrative. Nous condamnons l'incident récent au cours duquel les forces russes ont temporairement détenu les observateurs de la Mission d'observation de l'UE en Géorgie (EUMM) dans le territoire contrôlé par le Gouvernement géorgien alors que les observateurs s'acquittaient de leurs fonctions. Dans le même temps, nous demandons à la Russie de permettre aux organisations internationales de défense des droits humains d'accéder pleinement et sans entrave aux régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud.

Nous soutenons la politique globale de fin de l'occupation et de résolution pacifique des conflits menée par le Gouvernement géorgien. Nous nous félicitons de l'initiative « Un pas vers un avenir meilleur » du Gouvernement géorgien et de la création de son « Fonds pour la paix pour un avenir meilleur », qui visent à améliorer les conditions humanitaires et socioéconomiques des personnes résidant dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud et à favoriser le renforcement de la confiance entre les communautés divisées. Nous sommes prêts à leur apporter notre soutien.

Nous encourageons l'OSCE à participer au processus visant à trouver une solution pacifique au conflit entre la Russie et la Géorgie. Nous regrettons la fermeture de la Mission de l'OSCE en Géorgie en 2009 et invitons les États participants à prendre une décision concernant la réouverture d'une mission transdimensionnelle de l'OSCE en Géorgie, en la dotant d'une capacité d'observation lui permettant d'opérer sans entrave au-delà des lignes de démarcation administrative. La réouverture de la Mission renforcerait considérablement le rôle de l'OSCE dans les Discussions internationales de Genève et les mécanismes de prévention et de règlement des incidents. En outre, le rétablissement d'une mission de terrain aiderait l'OSCE dans ses travaux à chaque phase du cycle du conflit.

Le Groupe des Amis de la Géorgie continuera à sensibiliser l'opinion publique au conflit et à l'évolution de la situation sur le terrain, à demander à la Russie de respecter ses obligations et ses engagements, et à plaider en faveur d'un règlement pacifique du conflit.

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SUÉDOISE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE L'ALLEMAGNE, DE LA
BELGIQUE, DE LA BULGARIE, DU CANADA, DE LA CROATIE, DU
DANEMARK, DE L'ESPAGNE, DE L'ESTONIE, DES ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE, DE LA FINLANDE, DE LA FRANCE, DE LA GRÈCE,
DE LA HONGRIE, DE L'ISLANDE, DE L'ITALIE, DE LA LETTONIE,
DE LA LITUANIE, DU LUXEMBOURG, DE LA MACÉDOINE DU
NORD, DU MONTÉNÉGRO, DE LA NORVÈGE, DES PAYS-BAS, DE
LA POLOGNE, DU PORTUGAL, DE LA ROUMANIE, DU
ROYAUME-UNI, DE LA SLOVAQUIE, DE LA SLOVÉNIE,
DE LA TCHÉQUIE ET DE LA TÜRKIYE)**

(Annexe 11 au Journal CM (31) des 5 et 6 décembre 2024)

Monsieur le Président,

La présente déclaration est faite au nom des alliés de l'OTAN.

La guerre d'agression illégale, injustifiable et non provoquée de la Russie contre l'Ukraine a brisé la paix et la stabilité dans l'espace de l'OSCE. Il s'agit d'une violation flagrante du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies, et d'une violation des principes et engagements de l'Organisation. Nous restons également préoccupés par les problèmes critiques liés à la sécurité dans l'espace de l'OSCE et au-delà.

Nous réaffirmons notre engagement inébranlable en faveur d'une Ukraine libre, démocratique, indépendante et souveraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous soutenons sans réserve son droit à se défendre et à choisir ses propres arrangements de sécurité, tels qu'ils sont inscrits dans le droit international, l'Acte final de Helsinki, la Charte de Paris et la Charte d'Istanbul pour la sécurité européenne. À l'heure où l'Ukraine s'attelle à des réformes indispensables concernant la démocratie, l'économie et la sécurité, nous continuerons à l'accompagner sur la voie irréversible de l'intégration à la communauté euro-atlantique, y compris l'adhésion à l'OTAN.

Il n'est pas concevable que les violations des droits humains, les crimes de guerre et autres violations du droit international restent impunis. La Russie est responsable de la mort de milliers de personnes et de la destruction massive d'infrastructures civiles en Ukraine. La guerre qu'elle a déclenchée a aussi gravement compromis la sûreté nucléaire et la sécurité alimentaire.

Nous demandons instamment à tous les pays de ne fournir aucune forme d'assistance à la Russie dans sa guerre d'agression contre l'Ukraine. Nous condamnons tous les actes, notamment ceux du Bélarus, de la République populaire démocratique de Corée et de l'Iran, qui facilitent ou soutiennent cette guerre, et qui contribuent de fait à la prolonger. Nous demandons à la République populaire de Chine de cesser tout soutien matériel et politique à l'effort de guerre russe.

La Russie continue d'être la menace la plus dangereuse et la plus directe pour la paix, la sécurité et la stabilité au niveau international. Elle tente d'imposer des « sphères

d'influence » et d'exercer un contrôle direct sur ses voisins en s'appuyant sur la coercition, la subversion, la désinformation, l'agression et des annexions illégales. La Russie reconstruit et renforce ses capacités militaires tout en poursuivant ses violations de l'espace aérien et ses activités provocatrices. Nous sommes solidaires de tous les alliés touchés par ces interventions. Le renforcement militaire de la Russie, notamment dans les régions de la Baltique, de la mer Noire, de la mer Méditerranée et dans le Grand Nord met notre sécurité en péril. L'attitude agressive de la Russie, l'intensification de ses actions hybrides, notamment avec l'appui d'acteurs intermédiaires, et son recours à la force violent l'ordre international fondé sur des règles. Nous condamnons le comportement de la Russie et lui demandons de respecter ses obligations internationales.

Nous condamnons les discours irresponsables ainsi que les messages agressifs de la Russie en matière nucléaire, notamment l'annonce du déploiement d'armes stratégiques au Bélarus, qui démontre une volonté d'intimidation stratégique.

La Russie a déclenché des conflits dans l'espace de l'OSCE et entravé les initiatives visant à les régler. Nous lui demandons instamment de retirer l'intégralité des forces et des équipements qu'elle a déployés en République de Moldova et en Géorgie sans le consentement de ces pays. Nous soutenons fermement leur souveraineté, leur indépendance et leur intégrité territoriale à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues. Nous continuerons à aider nos partenaires à résister aux influences et aux agressions malveillantes.

Nous rejetons les affirmations de la Russie qui accuse l'OTAN d'aggraver les tensions. Nous rappelons à cet égard que l'OTAN est une alliance à vocation défensive. Nous sommes prêts à poursuivre le dialogue avec Moscou, notamment dans le cadre de l'OSCE, afin de mieux gérer et atténuer les risques, d'éviter une escalade, et de renforcer la confiance en nous appuyant sur les principes fondamentaux de transparence, de vérification, de réciprocité et de consentement de l'État hôte. Nous restons unis dans notre engagement en faveur d'une maîtrise effective des armements, élément central de la sécurité dans l'espace de l'OSCE, tout en tenant compte de l'environnement de sécurité actuel et de la protection de tous les alliés. Ces mêmes alliés continuent de renforcer la dissuasion et la défense de l'OTAN contre toutes les menaces et tous les défis qui se présentent.

La Russie continue de faire fi de la maîtrise des armements. Elle a violé les obligations et les engagements qu'elle avait contractés de longue date, s'en est retirée et a affaibli de ce fait l'architecture mondiale de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération.

À l'approche du cinquantième anniversaire de l'Acte final de Helsinki, nous réaffirmons que l'OSCE est un espace singulier qui favorise le dialogue, la sécurité globale et la responsabilité politique. Nous continuerons à soutenir ses travaux dans les trois dimensions et à faire en sorte que son fonctionnement soit optimal et sans entrave, y compris les institutions indépendantes et les missions de terrain.

La Russie doit immédiatement mettre fin à sa guerre d'agression contre l'Ukraine et retirer complètement et inconditionnellement l'intégralité de ses forces. Nous reconnaissons et soutenons l'engagement continu de l'Ukraine à promouvoir une paix globale, juste et durable grâce à la formule de paix du Président Zelensky et au processus du Sommet de la paix.

Les États participants qui souscrivent à la présente déclaration demandent qu'elle soit annexée au journal de la réunion du Conseil ministériel.

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION AZERBAÏDJANAISE

(Annexe 12 au Journal CM (31) des 5 et 6 décembre 2024)

Madame la Présidente,

La délégation azerbaïdjanaise se félicite de l'adoption des décisions sur la nomination aux quatre plus hauts postes de direction de l'Organisation, ce qui contribuera à renforcer son fonctionnement à un moment décisif.

Nous regrettons cependant qu'il n'ait pas été possible d'adopter la décision relative à l'approbation du Budget unifié 2024.

À cet égard, nous tenons à préciser que nous sommes en faveur d'une adoption rapide du Budget unifié.

Nous partons du principe que les ressources limitées de l'Organisation doivent être allouées là où elles sont le plus nécessaires, pour financer les activités programmatiques qui sont pertinentes et qui font l'objet d'un consensus. Cette approche assurerait un fonctionnement efficace, transparent et responsable de l'Organisation, qui pourrait ainsi produire les résultats escomptés et apporter une véritable valeur ajoutée.

À cette fin, il est clair que les structures obsolètes, dysfonctionnelles et non pertinentes de l'OSCE, telles que celles qui sont liées à l'ancien processus de Minsk, doivent être supprimées du budget.

Nous regrettons que la proposition de budget pour 2024 ne soit pas conforme à cet objectif et présente des divergences notables avec le processus de Budget unifié de l'OSCE tel que défini dans le Règlement financier de l'Organisation et les décisions correspondantes.

Cependant, dans un esprit de compromis, la délégation azerbaïdjanaise était prête à envisager de s'associer au consensus sur cette proposition particulière, à condition que le projet de décision actuel prévoit une réduction importante des fonds susmentionnés, qui est une étape préalable à leur suppression. Cette mesure pourrait être mentionnée dans la déclaration de la Présidence et soutenue dans des déclarations identiques des présidences entrantes et d'autres États participants, individuellement ou collectivement.

Nous regrettons que cette proposition n'ait pas été considérée comme acceptable par certains États participants, ce qui a rendu l'adoption de la décision impossible.

Tout en exprimant sa déception face à cette situation, la délégation azerbaïdjanaise demande instamment au Secrétariat et à la Présidence finlandaise entrante de donner la priorité, dans le cadre du processus du Budget unifié 2025, aux activités qui sont menées par l'OSCE dans les trois dimensions, notamment là où elle dispose d'un avantage comparatif. Elle lui demande également, à cette fin, de poursuivre les consultations et d'élaborer dans les plus brefs délais le plan qui définira les principaux paramètres et déterminera les tâches, les calendriers et les modalités administratives qui permettront la fermeture des structures liées au dysfonctionnement du processus de Minsk.

Cette approche permettra aux États participants de soutenir collectivement l'adoption rapide du Budget unifié, rétablira les capacités opérationnelles de l'Organisation et donnera une assise durable à son financement.

Nous sommes prêts à participer aux débats sur le budget dans un esprit constructif.

Je vous remercie.

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE

(Annexe 13 au Journal CM (31) des 5 et 6 décembre 2024)

Madame la Présidente,

Nous sommes convaincus que l'OSCE, qui est la plus importante organisation régionale de sécurité, a toujours la capacité de s'acquitter de sa mission principale. À cet égard, l'Arménie est consciente qu'il est urgent de renforcer et de préserver le fonctionnement, l'intégrité et la capacité de notre Organisation afin qu'elle puisse continuer à s'acquitter du mandat qui lui a été confié en s'appuyant sur nos principes communs.

Madame la Présidente,

Il n'est pas exagéré d'affirmer que les récentes discussions sur l'adoption du Budget unifié de l'OSCE se sont tenues dans des conditions sans précédent et très difficiles, d'autant que l'avenir de l'Organisation, son bon fonctionnement et ses activités ont été largement remis en cause.

Cette situation a exercé une pression considérable sur les États participants. L'Arménie n'a pas fait exception.

Nous avons soutenu le projet de décision relatif au Budget unifié pour 2024 tel qu'il a été présenté. Nous avons fait tout notre possible pour contribuer à son adoption en privilégiant une approche constructive et en faisant des concessions majeures. Cette démarche témoignait de notre volonté politique et nous regrettons que le Budget unifié n'ait pas été adopté.

Nous considérons par ailleurs que les mécanismes du processus de Minsk devraient rester en place jusqu'à ce qu'un accord de paix et de normalisation des relations interétatiques entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan soit conclu. L'Arménie est convaincue qu'un tel accord est à portée de main.

Pour conclure, nous saluons la décision et la volonté de Chypre d'assumer la Présidence en 2027 et nous lui apportons tout notre soutien.

Nous remercions les autorités maltaises pour leur accueil chaleureux.

Nous demandons que la présente déclaration soit annexée au journal de la réunion.

Je vous remercie.

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA TÜRKİYE

(Annexe 14 au Journal CM (31) des 5 et 6 décembre 2024)

Excellences,
Chers collègues,

Tout d'abord, nous souhaitons remercier Son Excellence le Ministre Borg et son équipe dévouée, sous la conduite de l'Ambassadrice Meli Daudey, pour avoir dirigé l'OSCE au cours d'une année très difficile.

Je souhaite également exprimer notre reconnaissance à Malte pour sa chaleureuse hospitalité.

Nous nous félicitons de l'adoption des décisions relatives à la nomination des quatre hauts responsables. Il s'agit d'un signe positif pour l'avenir.

Pour la première fois, un représentant turc, diplomate très expérimenté, occupera le poste de Secrétaire général. Les principales structures exécutives sont conçues pour appuyer la mission de l'Organisation, qui consiste à promouvoir la sécurité, la coopération et la stabilité dans l'espace de l'OSCE par la mise en œuvre de nos décisions et de nos engagements communs. Nous sommes convaincus que, grâce à leurs carrières exceptionnelles et à leur vaste expérience, les quatre hauts responsables apporteront des contributions concrètes au fonctionnement de notre Organisation.

Cependant, nous avons encore des questions urgentes à résoudre pour assurer le fonctionnement adéquat, efficace et durable de l'OSCE. L'absence de Budget unifié nuit à la capacité globale de notre Organisation depuis 2022. Nous estimons qu'il serait possible de parvenir à un consensus sur cette question également – avec des solutions créatives et acceptables, en tenant compte des réalités et des attentes de tous les États participants.

Afin de surmonter les problèmes qui se posent à nous, nous devons sincèrement donner la priorité à l'OSCE. Pour accorder la priorité à l'Organisation, il faut avant tout bien en comprendre l'essence.

Nous devrions toujours avoir en mémoire que l'esprit de l'OSCE est fondé sur une vision stratégique, qui implique que tous les États participants adoptent une approche coopérative dans le but de faire progresser les intérêts communs par le dialogue. La recherche constante d'un consensus est le fondement de l'OSCE qui est souvent décrite comme une organisation composée d'États « de sensibilités différentes ». La « règle du consensus » doit donc rester au centre de notre processus décisionnel.

Le dialogue, le compromis et le renforcement de la confiance constituent la base même de notre Organisation. Si nous mettons à profit ces caractéristiques indispensables en toutes circonstances, l'OSCE sera en mesure d'assumer le rôle stratégique qu'elle mérite au sein d'un système multilatéral.

Au moment où la situation géopolitique est de plus en plus volatile et se dégrade rapidement, nous devons revitaliser notre Organisation pour qu'elle puisse remplir sa mission

principale, qui est de gérer efficacement les problèmes de sécurité et les perceptions de la menace au sein des États participants et entre eux.

Au final, il s'agit non seulement d'une obligation pour nous tous, mais aussi d'une nécessité pour notre sécurité commune et globale.

Il est essentiel de promouvoir une culture de coopération afin de surmonter le déficit actuel de confiance dans l'OSCE. À l'approche de l'anniversaire de l'adoption de l'Acte final de Helsinki, nous devrions tous réaffirmer les engagements et les principes de l'Organisation.

En conclusion, le dialogue est indispensable pour évaluer les problèmes existants dans l'espace de l'OSCE.

Nous nous réjouissons de soutenir la Finlande dans le cadre de sa Présidence en exercice en 2025, qui marquera le cinquantième anniversaire de l'Acte final de Helsinki.

Merci.

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION FINLANDAISE

(Annexe 15 au Journal CM (31) des 5 et 6 décembre 2024)

Merci beaucoup Monsieur le Président et Vice-Premier Ministre Borg,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier personnellement, ainsi que votre excellente équipe à La Valette et à Vienne, pour la réussite de cette réunion du Conseil ministériel. Vous avez fait preuve, au cours de l'année écoulée, d'une compétence exceptionnelle.

La Finlande vous félicite d'avoir maintenu votre priorité absolue, à savoir la guerre d'agression illégale de la Russie contre l'Ukraine, au premier rang de l'ordre du jour de l'OSCE.

Sous votre autorité, nous sommes parvenus à un consensus sur la nomination d'un nouveau Secrétaire général de l'OSCE et des chefs d'institutions. Vous n'avez pas ménagé vos efforts pour faire approuver le budget pour 2024. Votre travail est un véritable exemple d'engagement en faveur du multilatéralisme, un élément dont nous avons tant besoin aujourd'hui.

Monsieur le Président,

Cette réunion du Conseil ministériel a permis à la Finlande de se tenir prête à assumer la Présidence de l'OSCE en 2025, année qui marque également le cinquantième anniversaire de l'Acte final de Helsinki.

Le message issu de cette réunion du Conseil ministériel a été clair et net sur trois points essentiels.

Premièrement, la Russie doit mettre fin à sa guerre d'agression en Ukraine et assumer la responsabilité de ce conflit dévastateur.

Deuxièmement, l'Acte final de Helsinki doit rester le document fondateur de notre sécurité et tous les États doivent réaffirmer les engagements et les principes de l'OSCE.

L'obtention d'un consensus nécessite souvent des concessions, mais les principes fondamentaux de l'OSCE, inscrits dans la Charte des Nations Unies, ne sont pas négociables.

Troisièmement, les États participants attachent une grande importance aux activités que mène l'OSCE dans son espace, notamment grâce à ses douze opérations de terrain et ses trois institutions autonomes : le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, le Haut-Commissaire pour les minorités nationales et le Représentant pour la liberté des médias.

La Finlande, qui assumera la Présidence en 2025, mettra un accent particulier sur les trois domaines que cette réunion du Conseil ministériel a mis en évidence, à savoir le soutien à l'Ukraine, les principes de Helsinki et le renforcement de l'OSCE.

Monsieur le Président,

Je présenterai le programme de la Présidence finlandaise en janvier mais je tiens à présenter maintenant les principaux thèmes qui guideront nos activités au cours de notre mandat.

Le soutien à l'Ukraine dans toutes ses dimensions reste notre priorité absolue. La Finlande s'est engagée par ailleurs à œuvrer dans l'espace de l'OSCE pour régler les conflits, apaiser les tensions et instaurer la confiance.

Le thème principal du programme de notre Présidence est la résilience, en particulier celle des États participants et de l'Organisation. Notre objectif est de renforcer la capacité opérationnelle de l'Organisation et de donner aux populations de nos régions voisines les moyens de vivre dans des États démocratiques régis par l'État de droit.

La résilience, qui est la capacité de réagir aux crises et de s'en relever, a fait l'objet d'une attention accrue de la part des États participants en raison de l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine.

Elle concerne également des défis qui dépassent le cadre des menaces militaires, notamment les stratégies pour contrer les différents types d'activités malveillantes, la lutte contre les effets du changement climatique ou encore la protection du citoyen contre la désinformation.

Un État participant résilient est une démocratie qui promeut l'égalité et respecte les droits humains et l'État de droit. L'élargissement des droits de participer à la vie sociale ainsi que le renforcement du pluralisme font partie d'une société résiliente, et c'est pourquoi nous mettons l'accent sur l'inclusion au cours de notre Présidence.

L'OSCE, qui s'appuie sur son concept global de sécurité, est bien placée pour s'attaquer à ces questions. Nous exploiterons les domaines dans lesquels l'OSCE a la plus grande valeur ajoutée.

Nos activités seront fondées sur trois principes directeurs : le respect, la réactivité et la préparation. Il s'agit du respect des principes et des engagements de l'OSCE, de la réactivité face aux défis actuels et de la préparation de l'avenir.

Je tiens à vous remercier, ainsi que tous les autres ministres et chefs de délégation, pour les paroles encourageantes qui ont été adressées à la Présidence entrante et à notre équipe.

La Finlande assumera la Présidence avec le sens des responsabilités et une détermination sans faille. Nous nous efforcerons d'établir un dialogue ouvert avec tous les États participants et les partenaires pour la coopération.

Nous exercerons une présidence constructive, nous écouterons attentivement tous les États qui s'engagent à renforcer la sécurité coopérative en s'appuyant sur l'OSCE, et nous collaborerons avec eux.

Monsieur le Président,

Au nom de la Finlande, permettez-moi de vous féliciter une fois de plus pour le professionnalisme avec lequel vous avez géré l'Organisation cette année. Nous continuerons à coopérer étroitement dans le cadre de la Troïka de l'OSCE.

Désormais, l'horizon de l'OSCE va au-delà de 2025. Nous saluons chaleureusement la volonté des États participants de répondre à l'appel et de se porter candidats pour de futures présidences de l'OSCE.

Nous nous réjouissons de vous retrouver tous à la prochaine réunion du Conseil ministériel. Je me félicite qu'elle se tienne au siège de l'OSCE, à Vienne.

Je vous remercie.

DÉCLARATION DE CLÔTURE PRONONCÉE PAR LE PRÉSIDENT EN EXERCICE DE L'OSCE

(MC.DEL/69/24 du 11 décembre 2024)

Madame la Présidente,
Madame la Présidente de l'Assemblée parlementaire,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

La réunion du Conseil ministériel a mis en lumière les atouts et les complexités de notre Organisation.

Ensemble, nous avons obtenu un résultat important qui renforce l'un des deux piliers du fonctionnement de l'Organisation : son équipe dirigeante.

Nous célébrons l'adoption des décisions cruciales sur les nominations des nouveaux Secrétaire général et chefs d'institution de l'OSCE.

Je salue cette décision et félicite notre nouveau Secrétaire général, Feridun Sinirlioğlu ; notre nouvelle Directrice du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, Maria Telalian ; notre nouveau Haut-Commissaire pour les minorités nationales, Christophe Kamp ; et notre nouveau Représentant pour la liberté des médias, Jan Braathu.

Le chemin menant à cette décision a été semé d'embûches, c'est le moins que l'on puisse dire.

Des mois de dialogue inclusif, des négociations laborieuses et, en fin de compte, des compromis ont été réalisés pour redonner vie à l'avenir de l'OSCE.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont contribué à cette réussite.

La nomination des nouveaux Secrétaire général et chefs d'institution est une étape nécessaire mais pas suffisante pour rétablir pleinement le fonctionnement, la souplesse et le rôle de l'OSCE dans l'architecture de sécurité européenne.

Nous regrettons vivement qu'il n'ait pas été possible, malgré des efforts considérables déployés de bonne foi, de parvenir à un consensus sur l'approbation du Budget unifié de 2024.

Nous soulignons également notre détermination inchangée à assurer la pérennité et l'efficacité de l'Organisation en facilitant le consensus sur les futures présidences de l'OSCE.

Je remercie Chypre d'avoir présenté sa candidature pour 2027 et j'encourage les pays qui envisagent de se porter candidats pour 2026 à en faire de même dès que possible, afin que nous puissions terminer l'année sur une note positive.

En tant qu'États participants, nous avons le devoir d'appliquer les règles de l'OSCE aux fins pour lesquelles elles ont été élaborées.

Les décisions collectives ne devraient pas être à la merci de considérations politiques individuelles ou de questions bilatérales.

Le manque de volonté politique d'accorder la priorité à l'Organisation restreint les progrès dans la mise en œuvre des changements qui s'imposent en interne.

Oui, nous devons entamer des débats sur une réforme à long terme. Mais nous devons d'abord également changer immédiatement nos attitudes et nos comportements.

Ces débats sont difficiles mais indispensables. Nous sommes convaincus qu'ils doivent avoir lieu si nous voulons donner un avenir à l'Organisation.

Je tiens à rendre un hommage particulier à toute mon équipe d'appui à la Présidence à Vienne et à Malte.

Chère Natasha, comme vous l'avez dit si souvent, l'espoir mourra en dernier au sein de votre équipe.

Le dynamisme, l'énergie et la ténacité que vous avez mis au service de notre mission cette année ont été les clés de notre réussite, malgré les obstacles insurmontables que vous avez rencontrés sur votre chemin.

J'exprime également ma gratitude aux responsables par intérim pour leur excellent travail et le rôle moteur qu'ils ont joué pendant cette période de transition difficile, ce qui nous a permis de pourvoir aujourd'hui les quatre plus hauts postes de direction de l'OSCE.

Enfin, je remercie tous mes collègues de la fonction publique maltaise qui ont rendu possible cette réunion. Grâce à vos efforts, Malte a accueilli la plus grande réunion ministérielle internationale de son histoire. Vous avez fait honneur à votre pays.

Chers collègues,

Cette année, nous avons été confrontés à des défis extraordinaires.

Nos débats se sont déroulés dans le contexte de l'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, d'un paysage sécuritaire en évolution et d'une crise du multilatéralisme.

Nous avons démontré que le consensus n'était pas une relique obsolète du passé.

La décision que nous avons prise aujourd'hui est une étape majeure qui dépasse le cadre purement administratif.

Mais nous devons être honnêtes avec nous-mêmes.

Sans budget, la capacité de l'OSCE à répondre aux défis sécuritaires urgents de notre époque est considérablement affaiblie.

Qu'il s'agisse de faire face au coût humain de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine ou d'atténuer des problèmes mondiaux tels que le changement climatique, la liberté des médias et les menaces numériques, la pertinence de l'OSCE n'a jamais été aussi évidente.

Toutefois, notre capacité à résoudre ces problèmes et à servir celles et ceux qui dépendent de l'Organisation est en jeu.

Chers collègues,

La décision que nous avons prise aujourd'hui constitue un premier pas important dans la bonne direction.

Mais il ne s'agit pas d'une solution miracle à toutes les difficultés auxquelles notre région et notre Organisation sont confrontées.

L'agression russe, qui continue d'infliger d'immenses souffrances au peuple ukrainien, constitue une menace fondamentale pour la sécurité européenne et mondiale.

Tout comme les guerres les plus meurtrières et les plus longues de l'histoire, celle-ci prendra fin. Mais comment, quand et à quel prix ?

Combien d'autres vies innocentes seront écourtées ou traumatisées à jamais ?

Et, une fois la paix revenue, saurons-nous tirer enfin des leçons de nos erreurs passées ?

Ensemble, nous sommes capables de traiter ces questions, et d'instaurer une direction stratégique pour consacrer notre énergie à répondre aux besoins de nos populations.

Mais, d'abord, les meurtres doivent cesser.

Le peuple de l'Ukraine, comme de tous les États participants, doit pouvoir vivre en paix à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de son pays et sans que le spectre de la guerre ne plane sur son quotidien.

Pour ce qui est de l'OSCE, le temps passé cette année à régler les questions institutionnelles sur lesquelles nous nous sommes prononcés aujourd'hui ne nous a pas permis d'exploiter pleinement l'utilité et les possibilités de la boîte à outils de l'Organisation en matière de gestion du cycle des conflits.

L'avenir de l'Organisation – avec toutes ses implications pour la sécurité de notre région – dépend de notre volonté collective de la doter des ressources dont elle a besoin de toute urgence.

Néanmoins, en prenant cette importante décision relative à nos nouveaux Secrétaire général et chefs d'institution, nous avons posé la première pierre de la stabilité.

Ce faisant, nous avons atteint, ne serait-ce que partiellement, notre objectif consistant à rendre l'Organisation plus résiliente que nous l'avions trouvée.

Dans ce contexte, je me félicite que la Finlande, comme Malte, ait placé le renforcement de la résilience au centre de ses priorités.

Mais soyons clairs : la résilience ne saurait se résumer à des interventions d'urgence.

En regardant vers l'avenir, nous ne devons pas simplement nous contenter de survivre. Nous devons aller au-delà de la résilience.

L'auteur Nassim Nicholas Taleb a inventé la notion d'antifragilité, soit la qualité qui consiste à s'endurcir au fil des épreuves, et pas seulement à résister aux chocs et à l'adversité.

Cette année, en tant que pays exerçant la Présidence, Malte s'est efforcée de défendre les principes fondateurs de l'OSCE, notamment le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du non-recours à la force.

Nous l'avons fait dans un climat qui n'était pas propice à des débats axés sur l'avenir de l'Organisation.

À l'approche du cinquantième anniversaire de l'adoption de l'Acte final de Helsinki, nous devons nous rappeler que l'Organisation est née d'un paysage sécuritaire tout aussi divisé et incertain.

Par nature, elle est censée gagner en pertinence et en importance pendant les périodes difficiles, et non simplement survivre.

Lorsque nous repensons à ceux qui ont créé l'OSCE, nous ne pouvons qu'admirer la vision et le courage dont ils ont fait preuve dans des circonstances a priori impossibles.

Il nous appartient maintenant de déterminer si nous remplissons les objectifs de l'Organisation.

Pour cela, et pour garantir que l'avenir que nous choisissons soit dans l'intérêt de notre ordre international fondé sur des règles, nous avons besoin d'imagination, d'espoir et de volonté politique.

Mais surtout, nous avons besoin de paix.

Chers collègues,

Au nom de Malte, je vous remercie de la confiance que vous nous avez accordée pendant notre Présidence.

Ce fut un honneur d'exercer cette fonction et de travailler avec chacun d'entre vous pour faire avancer la mission de l'OSCE.

Cette réunion du Conseil ministériel touche à sa fin, mais notre travail en tant que Présidence n'est pas terminé.

Au cours des trois dernières semaines de notre mandat, et en tant que membre de la Troïka en 2025, nous continuerons à tout mettre en œuvre pour assurer l'avenir de l'Organisation.

Nous restons fermement convaincus que l'OSCE joue un rôle essentiel pour assurer la paix, la sécurité et la prospérité des peuples qu'elle sert.

Je vous remercie.

DÉCLARATION DE LA TROÏKA DE L'OSCE

(30 décembre 2024)

Nous, membres de la Troïka de l'OSCE – Malte, la Macédoine du Nord et la Finlande – soulignons que la 31^e réunion du Conseil ministériel s'est tenue à un moment crucial. L'agression permanente de la Russie contre l'Ukraine continue de fragiliser la sécurité européenne et de saper le socle commun de normes et de valeurs sur lequel nos prédécesseurs ont conçu leur idéal de paix, de sécurité et de prospérité dans le monde. Dans ce contexte, nous sommes plus que jamais résolus à préserver et renforcer l'OSCE en tant qu'instance de dialogue et acteur essentiel de la sécurité et de la stabilité dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE.

À l'approche du 50^e anniversaire de l'Acte final de Helsinki, nous appelons à un retour au plein respect des principes et engagements de l'OSCE auxquels nous avons tous librement souscrit. Notre détermination à défendre ces valeurs multilatérales communes ne doit pas faiblir au moment où elles sont le plus nécessaires. Face à l'intensification des menaces qui pèsent sur notre sécurité collective, il incombe à tous les États participants de persévérer sur la voie du multilatéralisme avec courage, intégrité et conviction.

Nous condamnons avec force l'agression russe contre l'Ukraine et exigeons la cessation des hostilités. La Russie doit retirer immédiatement et sans condition ses forces armées et ses équipements militaires du territoire ukrainien, dans ses frontières internationalement reconnues, y compris la Crimée et Sébastopol. Les relations entre les États participants de l'OSCE sont fondées sur le respect des droits inhérents à la souveraineté, l'abstention du recours à la force, le respect de l'inviolabilité des frontières ainsi que l'intégrité territoriale des États. Ces principes fondamentaux ne doivent jamais être remis en cause.

Nous déplorons la perte de vies innocentes dans la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine et condamnons avec la plus grande fermeté toutes les interventions qui provoquent la mort, la destruction et la souffrance parmi les populations civiles, notamment les attaques contre les infrastructures essentielles et autres cibles civiles. Conscients de la grande vulnérabilité des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en période de guerre, nous exprimons notre profonde préoccupation face aux témoignages de violences sexuelles liées au conflit, ainsi qu'au sort des enfants ukrainiens victimes de transferts forcés, de déportation et de tentatives de rééducation.

Rappelant les engagements que nous avons pris en commun en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire, nous demandons instamment à la Fédération de Russie de libérer toutes les personnes détenues illégalement dans le cadre de la guerre contre l'Ukraine. Nous exigeons la libération immédiate de trois responsables de l'OSCE – Vadym Golda, Maxim Petrov et Dmytro Shabanov – qui demeurent détenus à Donetsk et Louhansk en violation des principes et engagements souscrits par l'ensemble des États participants de notre Organisation.

Nous condamnons les exécutions ainsi que le recours à la torture et à d'autres traitements inhumains infligés aux prisonniers de guerre ukrainiens par les forces armées russes. Ces actes vont à l'encontre des protections et dispositions inscrites dans le droit international et réaffirmées dans le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects

politico-militaires de la sécurité. Nous encourageons en outre l'accélération des échanges de prisonniers de guerre.

Nous sommes profondément préoccupés par les répercussions plus larges de la guerre menée contre l'Ukraine sur la sécurité alimentaire, la sûreté et la sécurité nucléaires, la sécurité énergétique, le patrimoine culturel et l'environnement. Leurs conséquences se font ressentir en Ukraine, dans tout notre espace et au-delà.

Nous appelons le Bélarus à cesser de faciliter la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine. Nous exprimons également notre vive inquiétude face au récent déploiement de troupes de la République populaire démocratique de Corée en Russie et à l'escalade que cela représente.

Nous saluons le courage et la résilience des Ukrainiens et apportons notre soutien indéfectible à une paix juste et durable, fondée sur le plein respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous insistons sur l'urgence de mettre un terme aux agressions pour ouvrir la voie à une solution juste et durable à ce conflit. Nous renouvelons notre appui à l'ensemble des initiatives diplomatiques engagées, dont la Formule de paix présentée par le Président Zelensky, qui visent à parvenir à un règlement pacifique pleinement conforme à la Charte des Nations Unies et à l'Acte final de Helsinki. Tous ces efforts et pourparlers doivent s'appuyer sur la nécessité de rendre justice à l'Ukraine et d'obtenir réparation pour les crimes commis.

Nous confirmons notre détermination à aider les Ukrainiens, aussi bien durant le conflit que pendant la phase de reconstruction, notamment en utilisant des mécanismes de collecte de preuves et de détermination des responsabilités. Le Programme de soutien de l'OSCE à l'Ukraine a montré à cet égard que les ressources et l'expertise de l'Organisation restent essentielles pour atténuer l'impact de la guerre et concrétiser notre vision commune d'un avenir stable et prospère pour ce pays meurtri. Nous remercions l'ancien Représentant spécial du Président en exercice de l'OSCE – Coordonnateur de projets en Ukraine, l'Ambassadeur Marcel Peško, pour le travail considérable qu'il a réalisé et apportons notre soutien au nouveau Représentant spécial, l'Ambassadeur Petr Mareš.

Nous restons résolument engagés aux côtés de l'OSCE pour renforcer la sécurité de tous les États participants au profit de nos populations. Nous réaffirmons que la panoplie d'outils pour traiter le cycle des conflits joue un rôle essentiel dans le renforcement des initiatives en matière de prévention et de résolution des conflits dans tout l'espace de l'OSCE.

Nous nous félicitons de la poursuite des négociations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan visant à trouver un accord de paix durable et soulignons que seul un processus de dialogue ouvert et représentatif peut résoudre les différends et les désaccords. Nous rejetons fermement le recours à la force pour éliminer les divergences et demandons instamment à toutes les parties de s'engager de bonne foi dans des négociations en vue de conclure les accords indispensables à une paix et une stabilité durables dans la région. L'OSCE est prête à soutenir la mise en œuvre de mesures de renforcement de la confiance entre toutes les parties.

Nous réitérons notre ferme soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie. Nous reconnaissons le rôle essentiel des Discussions internationales de Genève et considérons qu'il est important d'accorder la priorité à l'obtention de résultats concrets pour

les communautés touchées par le conflit, ce qui constituait un enjeu central en 2024. Nous sommes toujours déterminés à appuyer les travaux et initiatives en cours, notamment ceux des Mécanismes de prévention et de réponse aux incidents.

Nous rendons hommage à la ténacité dont a fait preuve la République de Moldova face à la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine et reconnaissons l'impact de ce conflit sur le processus de règlement transnistrien. Nous nous félicitons de la mobilisation des parties en faveur d'un règlement pacifique et saluons les progrès accomplis en 2024. Nous encourageons la poursuite et l'intensification des actions visant au règlement des questions en suspens, avec le soutien de la Mission de l'OSCE en Moldova et du Représentant spécial de la Présidence. Nous préconisons également le retour à la pratique établie des prolongations de mandat de 12 mois, qui sert au mieux les intérêts de la République de Moldova et de l'OSCE et renforce le processus de règlement du conflit transnistrien.

Nous soulignons le rôle essentiel des opérations de terrain de l'OSCE, qui constituent l'élément vital de l'Organisation. Aux côtés du personnel déployé dans son espace, elles continuent de faire progresser nos priorités communes en contribuant aux processus de réforme nationaux et en renforçant l'adhésion aux principes et engagements de l'OSCE, notamment en Europe du Sud-Est et en Asie centrale. Nous encourageons les autorités hôtes à tirer pleinement parti des outils et de l'expertise de l'Organisation. Nous demandons instamment à tous les États participants de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour attribuer les ressources financières et humaines qui permettront aux opérations de terrain d'exécuter pleinement leurs mandats. Nous soulignons que l'approche globale de la sécurité adoptée par l'OSCE constitue le socle de son action dans l'ensemble de son espace.

À cet égard, nous insistons sur la nécessité de garantir l'intégrité et de favoriser des échanges constructifs dans les trois dimensions de la sécurité. Nous confirmons qu'il est essentiel de préserver le rôle de l'OSCE en tant qu'instance de dialogue dans la dimension politico-militaire de la sécurité, face aux défis sécuritaires actuels et aux menaces pour la stabilité.

Nous estimons qu'il est important d'assurer la mise en œuvre continue des mesures de confiance et de sécurité de l'OSCE dans le domaine de la maîtrise des armements, en s'appuyant notamment sur le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, dont nous célébrons le 30^e anniversaire. Nous appelons l'OSCE et les États participants à continuer de se mobiliser face aux menaces actuelles et émergentes, notamment celles qui sont liées à des nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle, afin d'accroître la résilience et de garantir la sécurité.

Il est essentiel de poursuivre les débats sur les questions posées par la sécurité économique et environnementale dans l'espace de l'OSCE, en particulier celles qui découlent de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine. L'Organisation joue à cet égard un rôle déterminant dans l'évaluation des conséquences du conflit sur l'environnement en jetant les bases des futurs processus de détermination des responsabilités. Conscients de la gravité de la menace que représente le changement climatique, nous appelons à une intégration systématique des enjeux qui lui sont liés ainsi qu'à une coopération renforcée et à une diplomatie du climat axée sur les résultats. Il s'agit notamment de prendre des mesures de renforcement des capacités dans des domaines tels que l'évaluation des risques, le renforcement de la résilience et la gestion des catastrophes. Nous continuerons à soutenir les actions communes sur les questions économiques et environnementales, la bonne

gouvernance et le développement durable, en nous appuyant notamment sur la transformation numérique.

Nous constatons la persistance des menaces contre les droits humains, la démocratie et l'état de droit dans l'espace de l'OSCE, notamment les violences qui visent des manifestations pacifiques ainsi que la répression des opposants politiques, des défenseurs des droits humains et des journalistes critiques, qui sont autant de violations de nos engagements communs dans la dimension humaine. Nous appelons tous les États participants à réaffirmer leur attachement au respect des droits humains, des libertés fondamentales, de la démocratie et de l'état de droit, qui sont les éléments fondamentaux de la paix et de la sécurité. Nous saluons le rôle indispensable des institutions de l'OSCE que sont le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, le Haut-Commissaire pour les minorités nationales et le Représentant pour la liberté des médias, et renouvelons notre soutien le plus ferme à leurs mandats. Nous soulignons également le rôle central de l'OSCE en tant qu'instance indispensable de dialogue avec la société civile, dont la participation est essentielle pour renforcer la transparence et obliger les gouvernements à rendre des comptes.

Nous réaffirmons notre engagement constant en faveur de l'inclusivité, de la promotion de l'égalité des genres et de l'intégration systématique du rôle des femmes et des jeunes dans l'ensemble de nos travaux englobant les trois dimensions de la sécurité. En cette année marquant le 20^e anniversaire du Plan d'action de l'OSCE pour l'égalité des sexes, nous appelons à poursuivre les initiatives visant à assurer la participation pleine et effective des femmes dans toutes les sphères de la société et de la vie publique. Il ne s'agit pas seulement d'un impératif moral, mais aussi d'un élément essentiel de la construction de sociétés plus pacifiques, durables et inclusives.

Nous restons convaincus de la valeur ajoutée du dialogue de l'OSCE avec ses partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération, dans un contexte où l'interdépendance des défis mondiaux exige un renforcement de la confiance mutuelle et de la stabilité, tant pour l'OSCE que pour les régions voisines. Nous continuerons à soutenir les initiatives visant à intégrer leurs contributions et leur expertise dans les travaux de l'Organisation et à accroître la visibilité des résultats de leurs activités.

La République de Malte, la Macédoine du Nord et la Finlande réaffirment leur conviction commune que le dialogue est le moteur du multilatéralisme. À cet égard, il faudra impérativement revenir aux principes et engagements fondamentaux de l'OSCE pour rétablir pleinement ce dialogue, permettre à l'Organisation d'exploiter tout son potentiel au sein du système multilatéral et restaurer la paix et la sécurité dans notre région et au-delà.

Pour relever les défis actuels et futurs, l'OSCE doit rester un espace où ses principes fondateurs sont respectés, renforcés et traduits en actions concrètes, sachant que son bon fonctionnement repose sur deux piliers fondamentaux : une gouvernance efficace et des ressources appropriées. À cet égard, nous nous félicitons de la nomination, le 6 décembre 2024, de M. Feridun H. Sinirlioglu au poste de Secrétaire général de l'OSCE, de M^{me} Maria Telalian au poste de Directrice du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, de M. Christophe Kamp au poste de Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, ainsi que de M. Jan Braathu au poste de Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias. Nous nous félicitons également de la décision qui confirme que la Suisse assumera la Présidence de l'OSCE en 2026. Cette décision entrera en vigueur à

compter d'aujourd'hui, le 30 décembre 2024. Nous félicitons la Suisse pour sa capacité à prendre des décisions et sa volonté d'assumer pleinement cette fonction.

Certes, la nomination du nouveau Secrétaire général et des chefs d'institutions ainsi que la décision relative à la Présidence suisse de 2026 constituent des avancées essentielles, mais elles ne permettent pas à elles seules de rétablir pleinement l'efficacité, la réactivité et le rôle central de l'OSCE dans l'architecture de sécurité européenne. Nous regrettons profondément que, malgré des efforts intenses et de bonne foi, aucun consensus n'ait pu être trouvé sur l'adoption du Budget unifié 2024. Nous soulignons la nécessité pressante de trouver des solutions afin d'assurer la viabilité financière de l'Organisation. Face à cette impasse persistante, nous réaffirmons que le principe du consensus, pierre angulaire des structures décisionnelles de l'Organisation, doit être utilisé de manière constructive, comme un facteur de cohésion et de résilience.

En tant que membres de la Troïka de l'OSCE, nous restons concentrés sur la voie à suivre. Nous considérons que le maintien du fonctionnement de l'OSCE est une responsabilité commune et un engagement à long terme, et que les présidences actuelles et futures devront continuer à compter sur la volonté politique des 57 États participants pour y parvenir. Alors que nous préparons la transition vers la Présidence finlandaise en 2025, nous réaffirmons que nous avons la responsabilité collective de préserver durablement la place centrale de l'OSCE dans l'édification d'un monde libre, démocratique et pacifique pour les générations futures.

III. RAPPORTS AU CONSEIL MINISTÉRIEL

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM À LA TRENTE ET UNIÈME RÉUNION DU CONSEIL MINISTÉRIEL

(MC.GAL/9/24/Corr.1 du 12 décembre 2024)

Monsieur le Vice-Premier Ministre Borg,
Monsieur le Président en exercice,
Madame la Présidente de l'Assemblée parlementaire,
Excellences,
Chers collègues,

Introduction

Je suis très honorée de m'adresser à vous à l'occasion de cette réunion du Conseil ministériel. Je remercie sincèrement la Présidence maltaise, qui s'est employée inlassablement, tout au long de l'année, à défendre et promouvoir les principes de l'OSCE, et qui a su, face à de graves violations, assurer la stabilité et la continuité de notre Organisation. Je tiens également à souligner, à cet égard, l'énorme contribution de l'ancienne Secrétaire générale Helga Schmid, qui s'est battue sans relâche pour protéger le personnel et promouvoir l'OSCE sur le plan institutionnel.

Alors que nous approchons à grands pas du cinquantième anniversaire de l'Acte final de Helsinki, nous nous retrouvons cette année, une fois de plus, dans une situation où la confrontation prend le pas sur le dialogue, où le conflit l'emporte sur la coopération et où les relations entre les États participants se sont profondément détériorées.

Dans ce contexte défavorable, l'OSCE, qui est une communauté politique axée sur la sécurité globale en Europe et fondée sur des valeurs communes, ainsi qu'un espace de dialogue et une force de stabilisation qui s'étend de Vancouver à Vladivostok, a poursuivi cette année les initiatives qu'elle avait lancées sur le terrain, tant sur le plan politique que programmatique, au service de vos 57 pays et d'un milliard de vos concitoyens.

L'OSCE y est parvenue avec un budget annuel global de 138 millions d'euros et un effectif de 2 500 personnes, dont plus de la moitié sont déployées dans ses opérations de terrain. Il ne s'agit pas d'une structure onéreuse. Elle est à la fois sobre et agile, capable d'élaborer rapidement des réponses sur mesure à des demandes complexes. Elle dispose de l'expertise, de l'expérience, des outils et, surtout, des relations nécessaires pour agir dans les domaines politico-militaire, économique, environnemental et humain de la sécurité.

Tour d'horizon

Permettez-moi de vous présenter quelques-uns des points marquants de nos activités en 2024. En Europe de l'Est, nous avons enregistré d'importantes avancées grâce au Programme de soutien extrabudgétaire à l'Ukraine, qui aide ce pays à renforcer sa résilience institutionnelle et sociale. Nous avons en effet contribué au renforcement des capacités de plus de 25 ministères et organismes gouvernementaux, afin de faire face aux conséquences immédiates et à long terme de la guerre. L'aide que nous avons apportée est diversifiée et comprend le soutien à la stratégie nationale de déminage humanitaire, le renforcement des capacités d'enquête pour le registre national des personnes, y compris les enfants portés disparus en raison de la guerre, ainsi que l'accompagnement du suivi environnemental des conséquences du conflit.

En Moldova, nous avons poursuivi notre action en faveur d'un règlement politique global et durable du conflit transnistrien. Nous avons agi dans tous les domaines de la sécurité, y compris la sécurité environnementale et humaine. Cette année, par exemple, nous avons également facilité l'élimination, dans des conditions de sécurité appropriées, de produits chimiques dangereux provenant de Transnistrie.

Dans le Caucase du Sud, nous avons pleinement assumé notre rôle de comodérateur des Discussions internationales de Genève et de cofacilitateur du Mécanisme de prévention et de réponse aux incidents à Ergneti. Dans ce contexte, nous apportons des réponses concrètes aux conséquences humanitaires des conflits passés et contribuons activement à la réduction des tensions, réaffirmant ainsi notre rôle central dans les situations de conflit prolongé.

Nous avons également suivi de près le processus de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et restons disposés à y contribuer, à la demande des parties.

En Asie centrale, nous avons continué à contribuer au renforcement de la sécurité des frontières au Tadjikistan. Nous avons éliminé le propergol dangereux au Kirghizistan. Nous avons apporté notre soutien à des centres de ressources pour les femmes en Ouzbékistan, afin qu'elles puissent pleinement exercer leurs droits au sein des communautés locales et accéder à une activité économique. De plus, nos initiatives pour faire face aux répercussions de la prise de pouvoir des Talibans en Afghanistan continuent d'améliorer la sûreté et la sécurité dans toute la région, grâce à un mécanisme de financement extrabudgétaire spécial comprenant plus de 30 projets ciblés.

Enfin, en Europe du Sud-Est, nous avons continué d'œuvrer en faveur de la maîtrise régionale des armements dans le cadre de l'article IV de l'Accord de paix de Dayton, qui vise à renforcer la transparence, la coopération et la confiance, ainsi qu'à établir un régime de vérification. Fondé sur le respect mutuel et la coopération, cet accord continue de jouer un rôle déterminant dans l'instauration de la paix et de la stabilité dans la région et constitue un excellent exemple de coopération en matière de sécurité.

Ces réalisations ne seraient pas possibles sans notre personnel, tant au Secrétariat que sur le terrain. À cet égard, je tiens à saluer nos directeurs thématiques, les chefs d'opérations sur le terrain ainsi que leurs équipes.

L'OSCE est le seul acteur international qui dispose d'une présence sur le terrain aussi étendue, possède une connaissance locale aussi approfondie et jouit d'une confiance aussi grande de la part des gouvernements et des communautés à tous les niveaux.

Je ne saurais évoquer notre personnel sans mentionner la situation tragique de Vadym Golda, Maxim Petrov et Dmytro Shabanov, trois membres de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE détenus à Donetsk et à Louhansk depuis avril 2022. Cette année encore, nous avons continué à œuvrer pour obtenir leur libération. Les échanges avec leurs familles restent aussi déchirants aujourd'hui qu'ils l'étaient au premier jour de leur détention. Il est temps de les ramener chez eux. En cette nouvelle année, je demande la clémence et un geste humanitaire à cet égard.

Approches régionales

L'OSCE se distingue notamment par son aptitude à encourager des solutions régionales aux défis communs.

La prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) constitue un fléau qui touche l'ensemble de l'espace de l'OSCE et nos initiatives en la matière sont de plus en plus axées sur une approche régionale. Cette année, par exemple, six juridictions d'Europe du Sud-Est, ainsi que les cinq pays d'Asie centrale, bénéficient désormais du soutien de l'OSCE dans ce domaine, tout comme l'Ukraine et la Moldova. En 2024, nous avons également renforcé les capacités des services répressifs en Europe du Sud-Est, en Asie centrale et en Europe de l'Est, en soutenant les processus de normalisation et d'interopérabilité.

Le Projet régional de suivi des procès pour faits de corruption de haut niveau et participation à la criminalité organisée en Europe du Sud-Est – auquel la Serbie s'est jointe cette année – nous a permis de relever les défis systémiques afin d'éradiquer la corruption endémique et de rendre justice dans la région.

Thématique

En matière de menaces transnationales, nous avons continué d'aider les États à mettre en œuvre leurs mesures de confiance en matière de cybersécurité, notamment en créant un réseau de points de contact. En 2024, ce réseau est devenu une communauté active d'experts qui est régulièrement sollicitée par les États participants et qui sert de modèle à l'Organisation des Nations Unies et d'autres instances.

En 2024, nous avons organisé des formations basées sur des simulations à Vicence en mettant l'accent sur la traite des êtres humains en Méditerranée. Ces formations ont directement contribué au succès de certaines opérations policières, notamment l'opération anti-traite de Reykjavik, qui a permis d'identifier plus de 40 victimes.

Cette année-là, nous avons progressé de manière significative dans les réponses apportées aux enjeux climatiques et aux défis économiques majeurs, en mettant l'accent sur la bonne gouvernance et en amplifiant les initiatives de lutte contre la corruption. Par exemple, nos initiatives en matière d'énergie ont amélioré l'accès de plus de 1 000 personnes à des sources d'énergie propre le long de la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan.

Architecture de sécurité européenne

Bien que le cadre de nos obligations et engagements interdépendants en matière de maîtrise des armements se soit fragilisé, les États participants de l'OSCE ont néanmoins réalisé plus de 100 activités de vérification en 2024 dans le cadre du Document de Vienne et de l'Article IV de l'Accord de Dayton. Les échanges d'informations militaires se sont maintenus à un niveau constant et près de deux mille messages ont été échangés sur le Réseau de communications de l'OSCE.

Femmes

Alors que nous célébrons la campagne des 16 jours d'action contre la violence à l'égard des femmes, nous commémorons également le vingtième anniversaire du Plan d'action de l'OSCE pour la promotion de l'égalité des sexes. L'Organisation poursuit sa collaboration avec les vraies actrices du changement que sont les femmes, qui jouent un rôle essentiel dans la transformation de leurs communautés, en particulier celles touchées par les conflits, et œuvrent en faveur de la paix et de la coopération au-delà des clivages. L'Académie du dialogue de l'OSCE pour les jeunes femmes de Pristina et de Belgrade, mise en œuvre par nos missions au Kosovo et en Serbie, est un exemple remarquable à cet égard.

Il est clair que lorsque les femmes sont associées aux décisions sur la paix, celle-ci devient plus efficace et durable, un objectif auquel l'OSCE contribue activement.

Ressources

Il est indispensable que l'OSCE soit dotée de ressources nécessaires pour continuer à fournir un travail significatif et efficace. Ces dernières années, l'Organisation a été confrontée à des problèmes financiers croissants en raison de ressources structurellement inappropriées. Si nous avons jusqu'ici géré la situation en recourant à des solutions temporaires et ponctuelles, il est néanmoins impératif d'approuver un Budget unifié à un niveau suffisant. Il s'agit en effet d'obtenir une augmentation de 25 à 27 % du budget de 2025 par rapport à celui de 2021, ce qui permettra à l'Organisation de continuer à fonctionner sans interruption et de s'acquitter de ses mandats, conformément à vos attentes. Le moment est donc venu d'y investir.

Conclusion

En conclusion, la présence de nombreux ministres dans cette salle témoigne du rôle incontournable de cette Organisation dans la sécurité européenne. Nous sommes vraiment conscients des attentes grandissantes que vous avez placées en nous, ainsi que celles que vous pourriez avoir à notre égard dans un avenir proche.

Vous me permettrez, pour conclure, de revenir à mon point de départ.

L'OSCE est une communauté politique. Non pas de 27, ni de 47, mais de 57 États participants. Elle représente une population non pas de 300 millions, ni de 700 millions, mais d'un milliard de personnes. L'OSCE est une communauté politique, une plateforme de dialogue dotée d'un solide volet programmatique et résolument engagée en faveur de la sécurité globale et de la paix.

Son action se traduit par les principes et les engagements adoptés par l'ensemble des 57 États dans l'Acte final de Helsinki. Son Décalogue, qui sont dix principes fondamentaux indissociables, constitue à la fois notre référence et notre boussole.

Nous avons les outils nécessaires. Nous avons les mandats. Nous avons les principes. Grâce à votre gouvernance politique et votre volonté, nous sommes à votre disposition pour faire encore plus en faveur de la sécurité globale en 2025. Ensemble, mettons à profit ces atouts pour être la force de stabilité que nous avons vocation à incarner.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**LETTRE DU PRÉSIDENT DU FORUM POUR LA COOPÉRATION EN
MATIÈRE DE SÉCURITÉ AU MINISTRE MALTAIS DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES, PRÉSIDENT DE LA TRENTIÈME RÉUNION
DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE**

(MC.GAL/5/24 du 2 décembre 2024)

En ma qualité de Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), j'ai l'honneur de vous informer des travaux qui ont été menés en 2024.

En vue d'établir la présente lettre, j'ai consulté les autres présidences du FCS exercées en 2024 par Chypre et la Croatie. Au cours de l'année, nous avons collaboré étroitement afin d'assurer la continuité et l'efficacité du programme de travail annuel du Forum.

Pour la troisième année consécutive, le FCS mène ses activités dans un contexte de sécurité et de tensions géopolitiques sans précédent résultant de la guerre injustifiée et non provoquée lancée le 24 février 2022 par la Fédération de Russie contre l'Ukraine. La guerre continue d'avoir des répercussions négatives sur l'ensemble de l'architecture de sécurité en Europe et au-delà, ce qui compromet le concept sous-jacent de sécurité coopérative de l'Organisation. Face à la gravité de la situation en matière de sécurité, les présidences du FCS, en étroite coordination avec la Présidence du Conseil permanent et le Secrétariat de l'OSCE, ont dirigé les travaux de manière à protéger et préserver le Forum en tant qu'instance chargée de favoriser un dialogue axé sur les défis actuels en matière de sécurité. Les trois présidences n'ont cessé de souligner le rôle qu'elle jouait en vue de maintenir la paix, la sécurité et la démocratie par la promotion d'un dialogue soutenu entre tous les États participants de l'OSCE.

Malheureusement, des blocages de plus en plus fréquents et généralisés entravent les travaux du Forum. Depuis deux ans, un État participant perturbe systématiquement le bon déroulement des réunions. Face à l'escalade des tensions, la situation s'est détériorée au point qu'au cours du deuxième trimestre de 2024, un État participant a même bloqué régulièrement les réunions dont l'ordre du jour ne comportait que des questions permanentes. Dans ce contexte, la Présidence danoise a pris des mesures indispensables en vue de préserver le dialogue au sein du Forum lors des prochaines réunions.

En outre, en 2024, la situation de sécurité n'a pas permis la tenue des réunions politico-militaires annuelles liées au Forum. Malgré tous leurs efforts, les présidences ont chacune estimé qu'il n'y avait pas d'accord sur la tenue de ces réunions en raison de la situation actuelle en matière de sécurité.

Comme le Forum est resté une instance de dialogue importante, outre les échanges sur la guerre contre l'Ukraine, onze dialogues de sécurité, dont trois réunions communes avec le Conseil permanent, ont été planifiés et huit ont eu lieu.

Compte tenu des conflits qui prévalent dans l'espace de l'OSCE, les présidences du FCS de 2024, tout en mettant l'accent sur la guerre contre l'Ukraine, ont accordé la priorité aux sujets liés au droit international humanitaire et aux principes régissant les relations au sein des États et entre eux dans la zone de l'OSCE, en particulier dans le domaine des forces armées. À cet égard, la Présidence chypriote avait prévu un Dialogue de sécurité sur la sécurité humaine dans les conflits armés mais, faute d'accord sur l'ordre du jour de la séance,

elle a organisé une manifestation parallèle sur ce thème en mettant l'accent sur la protection contre la violence de genre. Par ailleurs, la Présidence croate a organisé un Dialogue de sécurité sur l'éducation militaire et l'évolution des rôles des académies militaires, tandis que la Présidence danoise a tenu des dialogues de sécurité sur le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité et, conjointement avec le Conseil permanent, un Dialogue de sécurité sur le Décalogue d'Helsinki.

Les trois présidences du FCS ont accordé une importance particulière à l'application du programme sur les femmes, la paix et la sécurité ainsi que de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, plusieurs dialogues sur la sécurité consacrés à ce sujet ayant été prévus, dont une réunion commune avec le Conseil permanent, sous la Présidence croate, sur les enseignements à retenir et les défis à relever concernant la contribution des femmes à la paix et à la sécurité. Dans le cadre de la Présidence danoise, une manifestation parallèle sur les femmes, la paix et la sécurité, la résolution 1325 du Conseil de sécurité et l'égalité des genres dans les forces armées a été organisée. En outre, la Présidence chypriote et la Présidence en exercice maltaise ont organisé une manifestation parallèle sur le rôle des hommes dans l'égalité des genres. Par ailleurs, tout au long de l'année, les présidences du FCS ont soutenu le programme de formation 2024 de l'OSCE destiné aux jeunes, en particulier les femmes, sur la prévention et le règlement des conflits par la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération. À ce jour, parmi les 785 diplômés du programme de formation, 88 % sont des femmes.

Afin de sensibiliser davantage aux effets destructeurs de la guerre et à ses conséquences, en particulier à la contamination par les mines et aux restes explosifs de guerre, la Présidence chypriote a organisé un Dialogue de sécurité sur l'assistance aux victimes fournies au titre de l'action humanitaire contre les mines, et la Présidence croate a tenu un Dialogue de sécurité sur la portée, les défis et les perspectives du déminage humanitaire.

Consciente qu'il faut faire mieux comprendre les questions transversales de la sécurité liées à la dimension politico-militaire et aux conséquences des conflits, la Présidence chypriote a organisé une réunion commune avec le Conseil permanent sur l'environnement et la sécurité afin d'attirer l'attention sur l'évolution du rôle que jouent les forces militaires face aux catastrophes naturelles et anthropiques et d'examiner comment réduire l'incidence des activités militaires, notamment dans les situations de conflit, sur l'environnement et le changement climatique.

Les trois présidences du FCS ont poursuivi leur soutien aux travaux de l'OSCE dans la dimension politico-militaire de la sécurité, en mettant l'accent sur l'assistance pratique en matière de maîtrise des armes légères et de petit calibre (ALPC) ainsi que sur la gestion des stocks de munitions conventionnelles (SMC). En 2024, les projets d'assistance de l'OSCE sur les ALPC et les SMC ont continué de fournir un soutien régulier, grâce à un portefeuille de 19 projets d'assistance d'une valeur de 55,5 millions d'euros. Plusieurs projets visent à assurer la gestion sûre et sécurisée des stocks grâce à la modernisation des infrastructures, du matériel et des équipements sur les sites de stockage, ainsi qu'à la création de laboratoires d'analyse chimique et de surveillance de la stabilité des SMC. Un élément important des projets consistait à appuyer la lutte contre le trafic illicite des ALPC dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE. S'agissant de l'élimination des stocks, le propergol obsolète et toxique encore présent a été définitivement retiré du Kirghizistan. À la suite de leur mise en œuvre, les projets d'assistance menés en Europe du Sud-Est et en Ukraine ont été réévalués afin de

fournir une assistance adaptée aux bénéficiaires pour la phase suivante (2025–2027). On trouvera davantage d'informations et de précisions sur le portail des ALPC de l'OSCE (<https://salw.osce.org/>).

À la quatrième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue du 18 au 28 juin 2024 à New York, l'OSCE a présenté un rapport sur les travaux réalisés dans le domaine des ALPC. Elle a également organisé une manifestation parallèle pour présenter son approche globale et exhaustive de la mise en œuvre de projets d'assistance essentiels visant à réduire les risques de prolifération incontrôlée des ALPC et des SMC et présenté les résultats obtenus grâce au renforcement des capacités de gestion des ALPC et des munitions en République kirghize. Une manifestation parallèle semblable a également été tenue en marge de la douzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, le 15 octobre 2024 à Vienne, afin de mettre en lumière les efforts déployés par l'OSCE en matière de gestion du cycle de vie des armes et des munitions en Asie centrale.

L'échange d'informations militaires s'est poursuivi à un rythme soutenu, bien que certains États participants aient décidé de continuer à ne pas échanger d'informations ou de ne pas les fournir à tous les États participants compte tenu de la situation actuelle en matière de sécurité. Consciente de l'importance que revêt le sujet de la collecte d'informations, la Présidence croate avait prévu un Dialogue de sécurité sur les nouvelles technologies et la collecte de données militaires et de renseignements de source ouverte mais, faute d'accord sur l'ordre du jour de la séance, elle a organisé à la place une manifestation parallèle sur ce sujet. Le Système de gestion de l'information et des rapports (iMARS) de l'OSCE a été élargi afin d'aider les États parties aux Accords de paix de Dayton à mettre en œuvre l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional en vertu de l'article IV de Dayton. Le tableau de bord iMARS du Centre de prévention des conflits a été élaboré en vue de gérer les bases de données des mesures de confiance et de sécurité issues de l'échange d'informations militaires et de les mettre à jour en temps réel à partir du premier trimestre 2025.

Les présidences du FCS saluent les travaux effectués par le Centre en vue d'élaborer des modules d'apprentissage en ligne d'introduction et d'approfondissement portant sur des sujets liés au Forum, qui visent à systématiser le transfert de connaissances, notamment sur les échanges d'informations militaires relatives à la maîtrise des armes conventionnelles. En 2024, les nouveaux modules d'apprentissage en ligne du FCS sur l'échange d'informations militaires, le Document de Vienne et la maîtrise des armes conventionnelles en anglais et en russe, ainsi que le module en version anglaise intitulé « Rules of procedure for FSC meetings » ont été lancés. À ce jour, plus de 140 participants de 18 États participants, dont 32 % de femmes, ont pris part aux nouveaux modules. Au total, 915 participants de 51 États participants ont participé aux modules d'apprentissage en ligne d'introduction et d'approfondissement du FCS.

En 2024, les plénières ont été composées en moyenne de 31 % de femmes et 69 % d'hommes. Les experts ayant participé aux dialogues de sécurité et aux manifestations parallèles de la Présidence du FCS en 2024 étaient à 46 % des femmes et à 54 % des hommes.

Enfin, les présidences du FCS tiennent à remercier la Présidence maltaise pour sa coopération professionnelle et exceptionnelle, ainsi que le Secrétariat pour son soutien inestimable.

En conclusion, compte tenu des défis en matière de sécurité dans la région et de la détérioration sans précédent de l'approche constructive propre au FCS, le Forum reste déterminé à servir d'organe clé de l'OSCE favorisant le dialogue et la prise de décision dans la première dimension, en fournissant aux États participants une plateforme permettant de débattre des questions de sécurité politico-militaire, de soulever des préoccupations en matière de sécurité et de rendre compte du respect des principes de l'OSCE et de la mise en œuvre de leurs engagements.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU GROUPE DES PARTENAIRES ASIATIQUES POUR LA COOPÉRATION À LA TRENTE ET UNIÈME RÉUNION DU CONSEIL MINISTÉRIEL

(MC.GAL/10/24 du 30 décembre 2024)

En janvier 2024, conformément à la pratique habituelle, la Macédoine du Nord, en tant que Présidence sortante de l'Organisation, a pris la direction du Groupe des partenaires asiatiques de l'OSCE pour la coopération.

Soucieuse de maintenir l'approche de notre Présidence, qui est fondée sur la transparence et l'inclusivité, et conformément à l'engagement de soutenir les objectifs de la Présidence maltaise en 2024, la Macédoine du Nord a abordé cette nouvelle mission avec enthousiasme, créativité et dévouement.

Le travail avec le Groupe a commencé par des consultations régulières qui se sont tenues en présentiel et par visioconférence. La Macédoine du Nord a pris en considération les éléments et les suggestions présentés par les partenaires dans le document officiel élaboré au début de l'année, ce qui a permis de renforcer la coopération thématique, la mobilisation au niveau politique et la visibilité des résultats des activités des partenaires asiatiques.

Les consultations ont abouti à un projet de programme d'activités 2024, composé de cinq réunions du Groupe des partenaires asiatiques pour la coopération, d'une conférence interrégionale, de la Conférence asiatique de l'OSCE de 2024 et d'un programme de visites d'étude à l'intention des partenaires asiatiques et méditerranéens de l'OSCE pour la coopération.

À l'issue de 2024, nous nous félicitons d'avoir mené à bien l'ensemble des activités prévues, ainsi qu'une initiative supplémentaire : la tenue d'une réunion conjointe des partenaires asiatiques et méditerranéens sur la cybersécurité et la sécurité des TIC, organisée le 10 septembre en marge de la Conférence interrégionale consacrée à ce thème. Les activités des partenaires asiatiques en 2024 ont permis de montrer que la sécurité euro-atlantique et celle de la région Asie-Pacifique sont de plus en plus interdépendantes et que cette évolution a renforcé la valeur stratégique du partenariat avec l'OSCE.

La première réunion du Groupe des partenaires asiatiques de l'OSCE pour la coopération en 2024 s'est tenue le 7 mai en collaboration avec le Japon. Son objectif était d'étudier « La participation significative des femmes, de la norme à la pratique : bonnes pratiques et expériences en Asie ».

La réunion a commencé par les observations liminaires de S. E. P. Avirovikj, Président du Groupe des partenaires asiatiques de l'OSCE pour la coopération et Représentant permanent de la Macédoine du Nord, de S. E. N. Meli Daudey, Présidente du Conseil permanent de l'OSCE et Représentante permanente de Malte, de l'Ambassadeur R. Mizuuchi, Représentant permanent du Japon, et de S. E. B. Dzhusupov, Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE. Le débat principal, qui portait sur « La participation significative des femmes, de la norme à la pratique », était modéré par l'Ambassadrice J. Kinnear, Représentante permanente du Canada auprès de l'OSCE.

Les intervenants, M^{me} Y. Matsuoka, chef du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR), Bureau de Kobe, M^{me} K. Wijayanti, responsable de la gestion de projet à l'Institut pour la paix et la réconciliation de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), M^{me} T. Rudenko, Conseillère principale chargée de la coordination, Bureau du représentant spécial de l'OSCE, et M^{me} L. Scarpitta, Conseillère principale sur les questions de genre, Bureau de la Secrétaire générale de l'OSCE, ont souligné l'écart qui existe entre les engagements pris en matière de participation des femmes à la paix et à la sécurité, conformément à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies adoptée en 2000, et leur mise en œuvre concrète. L'OSCE n'a cessé de promouvoir l'égalité des genres et la participation des femmes à la paix et à la sécurité par le biais de divers plans-cadres et plans d'action. Ces travaux ont souligné l'importance d'une approche inclusive en matière de consolidation de la paix et la nécessité de renforcer la place des femmes dans les processus de médiation et de résolution des conflits. Ils visent également à faciliter la mise en réseau des femmes dirigeantes, une initiative qui a été lancée pour encourager la participation des femmes aux processus de paix et de sécurité et faciliter la coopération transrégionale, en mettant l'accent sur le partage de données d'expérience et de pratiques optimales en vue de faire progresser le programme « Femmes, paix et sécurité ». M^{me} Matsuoka a présenté les meilleures pratiques en matière d'intégration de la dimension femmes, paix et sécurité dans les plans d'action nationaux applicables à son pays, le Japon, qui est fréquemment exposé aux catastrophes. Cette approche est essentielle non seulement en période de conflit, mais aussi dans les phases de prévention des catastrophes et de relèvement/reconstruction après les catastrophes.

La réunion a porté sur plusieurs points fondamentaux, notamment : l'incidence de la participation des femmes sur la démocratie et la paix ; les défis posés par leur participation dans divers contextes ; les domaines pertinents de la coopération interrégionale ; les risques auxquels les femmes sont confrontées dans les situations de crise et la manière dont leur participation peut contribuer à les atténuer ; ainsi que l'apport de leur participation économique et environnementale à la stabilité de la société.

La réunion du Groupe des partenaires asiatiques pour la coopération a donné lieu à un débat interactif sur le renforcement du rôle des femmes dans la paix et la sécurité. L'échange de bonnes pratiques et de données d'expérience provenant d'Asie servira d'exemple pour renforcer davantage le programme « Femmes, paix et sécurité », tant à l'intérieur de l'espace de l'OSCE qu'en dehors. L'événement a souligné la nécessité de combler les lacunes existantes et d'encourager l'adoption de processus de consolidation de la paix inclusifs grâce à la participation active des femmes.

La deuxième réunion du Groupe des partenaires asiatiques pour la coopération s'est tenue le 3 juin 2024. La Mission permanente de la Macédoine du Nord auprès de l'OSCE, de l'ONU et d'autres organisations internationales à Vienne a organisé une réunion spéciale sur « Les droits des femmes afghanes – un problème régional aux conséquences mondiales. Pouvons-nous faire plus ? »

La réunion a commencé par les observations liminaires formulées par S. E. P. Avirovikj, Président du Groupe des partenaires asiatiques de l'OSCE, S. E. N. Meli Daudey, Présidente du Conseil permanent de l'OSCE, M^{me} H. M. Schmid, Secrétaire générale de l'OSCE, et l'Ambassadeur M. Bakhtari, Représentant permanent de la République Islamique d'Afghanistan auprès de l'OSCE.

Le thème central abordait les graves défis auxquels sont confrontées les femmes afghanes depuis le retour du régime taliban, notamment les restrictions s'appliquant à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi et aux libertés fondamentales. Le débat était modéré par M^{me} L. Scarpitta, Conseillère principale de l'OSCE sur les questions de genre.

Les intervenants comprenaient M. R. Bennett, Rapporteur spécial sur les droits de l'homme en Afghanistan, M^{me} H. Barr, Division des droits des femmes, Human Rights Watch (par visioconférence), M^{me} M. Meetra, militante des droits des femmes, chercheuse, poétesse et journaliste (en présentiel), M^{me} H. Ibrahimkhel, militante des droits des femmes, et M^{me} E. Kohistani, d'Afghanistan, Projet WIN for Women and Men sur le renforcement de la sécurité globale grâce à l'innovation et au travail en réseau au service de l'égalité des genres).

La réunion a mis en évidence les problèmes suivants : l'importance des inégalités et des violations fondées sur le genre, ainsi que la marginalisation des femmes afghanes, qui est un problème régional ayant des répercussions globales sur la stabilité et le développement ; la nécessité d'autonomiser et de soutenir les femmes afghanes pour qu'elles puissent accéder à la formation professionnelle, au microcrédit et à des activités commerciales ; l'investissement nécessaire dans les infrastructures de santé ; les réformes juridiques pour protéger les droits des femmes et aider les survivantes de la violence ; le rôle de la communauté internationale et l'importance de la solidarité mondiale pour soutenir les droits des femmes afghanes et instaurer une paix et une sécurité durables.

La réunion du Groupe de partenaires asiatiques pour la coopération a souligné l'importance de la participation de l'OSCE dans la défense des femmes afghanes à travers diverses plateformes et programmes, notamment la Plateforme d'interconnexion pour les femmes dirigeantes. Les participants ont examiné les initiatives de consolidation de la paix et de médiation, l'engagement en faveur de l'égalité des genres en tant qu'élément central de l'approche de sécurité globale de l'Organisation et la promotion de la démocratie et du développement durable.

Cette réunion visait à recenser les obstacles à la participation des femmes aux processus de décision en matière politique et sociale dans des contextes de crise, comme en Afghanistan, ainsi qu'à mieux faire connaître les problèmes liés à leurs droits humains et à étudier des solutions possibles. Les participants ont conclu que l'OSCE et ses partenaires devraient continuer à soutenir l'autonomisation des femmes afghanes, à défendre leurs droits et à promouvoir l'égalité des genres en tant que pierre angulaire de la paix et de la prospérité. Ils ont souligné l'urgence et la nécessité de renforcer la coopération internationale pour résoudre ces problèmes pressants.

La troisième réunion du Groupe des partenaires asiatiques pour la coopération, coorganisée par la Macédoine du Nord et la Thaïlande, s'est concentrée sur le renforcement de la sécurité en vue de protéger les jeunes et les enfants contre l'exploitation et la traite en ligne. Cette réunion, tenue le 21 juin 2024 à Vienne, a rassemblé des représentants de divers pays et organisations aux fins d'examiner les enjeux et les solutions liés à la sécurité en ligne des jeunes et des enfants.

La session a commencé par des observations liminaires formulées par les principaux représentants suivants : M^{me} A. Marku, Représentante permanente adjointe de la Macédoine du Nord, l'Ambassadrice V. Mangklatanakul, Représentante permanente de la Thaïlande,

M. M. Cluett, responsable de la politique et de la planification, Présidence de l'OSCE à Malte, et M^{me} K. Johnstone, Représentante spéciale chargée de la lutte contre la traite des êtres humains.

La réunion, qui portait sur le thème « Renforcer la sécurité humaine : protéger les jeunes et les enfants contre l'exploitation et la traite en ligne », était modérée par l'Ambassadrice H. Demirer, Représentante permanente de la Türkiye auprès de l'OSCE. Les principaux intervenants étaient M. W. Roujanavong, Représentant de la Thaïlande auprès de la Commission de l'ASEAN, M. R. Hoving, Directeur de l'ONG « Offlimits » et M^{me} M. Angvik, Responsable exécutive des programmes au Bureau de la Représentante spéciale chargée de la lutte contre la traite des êtres humains.

Le débat a mis en évidence les risques croissants posés par l'utilisation abusive d'internet et d'autres technologies qui facilitent l'exploitation et le trafic d'enfants. Il a également montré que l'expansion rapide d'internet a aggravé la vulnérabilité des jeunes et des enfants à l'exploitation et au trafic en ligne, et que la prolifération des plateformes en ligne a entraîné une augmentation significative des cas concrets d'abus sexuel sur enfants, d'où la nécessité urgente d'élaborer des réponses internationales coordonnées.

La Thaïlande a joué un rôle actif dans la protection des jeunes et des enfants grâce à plusieurs mesures : la proclamation d'une journée nationale de la sécurité sur internet, la formation d'une coalition pour un internet sûr, l'utilisation d'outils pilotés par l'IA pour le soutien et la prévention, et des initiatives éducatives sur la culture numérique et les cybermenaces. Le rôle prépondérant joué par la Thaïlande au sein de l'ASEAN a également permis de promouvoir des stratégies de coopération afin de lutter contre l'exploitation en ligne.

Cette réunion du Groupe de travail visait à faire mieux connaître l'exploitation en ligne et ses conséquences socioéconomiques, à partager les meilleures pratiques entre les États participants de l'OSCE et les partenaires asiatiques, et à promouvoir une approche sociétale globale pour renforcer les mesures de protection. L'utilisation abusive de la technologie par les trafiquants reste un défi important, d'autant qu'une augmentation notable des cas a été observée pendant la pandémie. Les participants ont également souligné l'importance de la coopération internationale et le rôle de la société civile dans le traitement de ces questions. Ils ont également réussi à attirer l'attention sur le grave problème de l'exploitation et du trafic en ligne des jeunes et des enfants. Les participants ont prôné le dialogue et le partage des meilleures pratiques afin de jeter les bases d'une collaboration internationale renforcée et d'encourager l'élaboration de politiques visant à protéger les populations vulnérables.

La quatrième réunion du Groupe des partenaires asiatiques pour la coopération, tenue sous la présidence de la Macédoine du Nord en collaboration avec l'Australie, a eu lieu le 11 octobre 2024. La réunion était centrée sur « Les interactions économiques mondiales dans la région indo-pacifique au profit de la paix, de la prospérité et de la sécurité ».

La session a commencé par les observations liminaires présentées par M^{me} A. Marku, Représentante permanente adjointe de la Macédoine du Nord auprès de l'OSCE et Présidente du Groupe, l'Ambassadeur I. Biggs, Représentant permanent de l'Australie auprès de l'ONU et d'autres organisations internationales à Vienne, M^{me} E. Abela-Hampel, Représentante de la Présidence de l'OSCE, et M. R. Ernst, Coordonnateur adjoint/Chef des activités

économiques, Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE (OCEEA).

Le débat a été modéré par l'Ambassadeur F. Raunig, Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'OSCE. Les principaux intervenants étaient M. S. Armstrong, Directeur du Centre de recherche Australie-Japon de l'Université nationale australienne (par visioconférence), M^{me} C. Bandhukul, Directrice exécutive du Bureau de l'Amérique, du Pacifique et des organisations internationales, Ministère thaïlandais du commerce (par visioconférence), M^{me} L. Viltrakiene, Conseillère du Département des relations économiques extérieures et de la sécurité économique, Ministère lituanien des affaires étrangères, et M. G. Malkoun, Directeur, Lutte contre les ingérences étrangères et le régime des accords étrangers (Section de sensibilisation), Ministère australien des affaires étrangères et du commerce.

La réunion a rassemblé des représentants des États participants et des partenaires asiatiques de l'OSCE pour la coopération, qui ont souligné l'importance croissante de la sécurité économique dans la région indo-pacifique et son rôle dans le renforcement de la paix et de la stabilité au niveau mondial. Le débat thématique, animé par M. F. Raunig, a porté sur la manière dont une coopération économique renforcée dans les domaines du commerce et de la gouvernance entre les pays de la région indo-pacifique et les États participants de l'OSCE peut favoriser la paix régionale et mondiale, tout en améliorant la sécurité économique des deux régions. Les intervenants ont examiné les défis que posent le renforcement de la résilience économique et la diversification de la chaîne d'approvisionnement dans une économie mondiale de plus en plus interconnectée ainsi que les opportunités qui peuvent se présenter. Ils ont fait observer que les tensions géopolitiques constituent un risque pour les systèmes commerciaux mondiaux et la stabilité économique, et qu'il est donc nécessaire de mettre en place des mesures de sécurité coordonnées et transparentes sur le plan économique afin de prévenir les conséquences négatives sur la gouvernance mondiale.

Le débat a porté sur la manière d'encourager le partage des meilleures pratiques sur la résilience des chaînes d'approvisionnement, les stratégies pour accroître leur capacité d'adaptation économique par la diversification, la nécessité de convaincre les entreprises des avantages de la diversification des marchés d'exportation, et les mesures promouvant la gouvernance économique et la transparence.

La réunion a donné lieu à un débat sur le renforcement de la sécurité économique dans la région indo-pacifique. Les intervenants ont souligné l'importance de la coopération internationale et des stratégies communes pour renforcer la sécurité économique des régions interconnectées de l'OSCE et de l'indo-pacifique.

La cinquième réunion du Groupe des partenaires asiatiques pour la coopération, coorganisée par la Macédoine du Nord et la République de Corée, s'est tenue le 11 novembre 2024. Cette réunion avait pour but de discuter des conclusions du Sommet de Séoul 2024 sur une IA responsable dans le domaine militaire (Sommet de Séoul 2024). Elle visait également à favoriser le dialogue entre les États participants de l'OSCE et les partenaires sur la question du développement, et à examiner celle du déploiement et de l'utilisation responsables des technologies d'IA dans les applications militaires.

La réunion a commencé par les observations liminaires prononcées par M^{me} A. Marku, Représentante permanente adjointe de la Macédoine du Nord auprès de

l'OSCE, l'Ambassadeur S. Ham, Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'OSCE, le lieutenant colonel C. Z. Cordina, Responsable de la Dimension politico-militaire, Présidence maltaise de l'OSCE 2024, et le colonel (retraité) R. Mossinkoff, Chef de l'Unité des communications et de la technologie, Centre de prévention des conflits.

La session thématique, qui était modérée par S. E. V. Pepin-Hallé, Représentante permanente du Canada auprès de l'OSCE, a débuté par les discours d'ouverture prononcés par M^{me} J. Yun, Directrice de la Division du désarmement et de la non-prolifération, Ministère coréen des affaires étrangères, et M^{me} E. Bötger, Responsable des politiques pour les nouvelles technologies, Département de la politique de sécurité, Ministère néerlandais des affaires étrangères. Au rang des intervenants figuraient M. N. Davison, Conseiller principal, Centre pour le dialogue humanitaire, M^{me} C. Wörgötter, Chef d'unité pour les armes conventionnelles et les aspects du désarmement liés aux nouvelles technologies, Ministère fédéral autrichien des affaires européennes et internationales, et M. J. Ganschow, Ministère allemand de la défense.

La réunion s'est concentrée sur les conséquences de l'IA dans le domaine militaire, y compris les préoccupations humanitaires, juridiques, sociétales et éthiques. Les débats ont mis en évidence la nécessité de mettre en place une coopération internationale pour établir les cadres normatifs et de gouvernance applicables aux applications militaires de l'IA. La réunion a porté également sur le Plan d'action issu du Sommet de Séoul 2024. Il s'agit d'une feuille de route visant à établir des normes et une gouvernance de l'IA dans le domaine militaire, qui a été adoptée. Les intervenants ont souligné l'importance de la coopération internationale et des dialogues multipartites entre le gouvernement, le secteur industriel, le monde académique et la société civile, ainsi que les opportunités, les enjeux et les avantages de l'IA dans l'amélioration des opérations militaires. Les risques associés ont également été étudiés.

Les débats ont porté sur les conséquences de l'IA pour la paix et la sécurité internationales dans le domaine militaire, sur la manière dont les différentes régions abordent les applications militaires de l'IA et sur les éléments qui devraient être prioritaires lors de la mise en place d'une gouvernance de l'IA dans le domaine militaire.

Les participants ont tenu des discussions fructueuses sur les applications responsables de l'IA dans ce secteur et ont souligné la nécessité de travailler en commun pour relever les défis que posent ces technologies et les opportunités qui en découlent. Les conclusions du Sommet de Séoul 2024 servent de base de travail pour définir les contours des actions futures et de la coopération internationale dans ce domaine essentiel. Les participants ont convenu de la nécessité de poursuivre le dialogue et la coopération pour faire progresser l'utilisation responsable de l'IA dans les applications militaires afin de faire en sorte que les progrès technologiques ne compromettent pas la paix et la sécurité internationales.

En 2024, la Macédoine du Nord et les partenaires ont organisé deux conférences avec le soutien du Secrétariat de l'OSCE.

La Conférence asiatique de l'OSCE 2024, coorganisée par la Macédoine du Nord et le Japon, s'est tenue à Vienne les 15 et 16 octobre 2024 sur le thème « Vers des partenariats plus solides pour une paix et une sécurité durables ». La conférence a mis l'accent sur la consolidation des partenariats en vue d'instaurer une paix et une sécurité durables, en facilitant le dialogue entre les participants de différentes régions et en soulignant l'importance

de la collaboration entre l'OSCE et ses partenaires asiatiques. Elle a permis aux régions de l'OSCE et d'Asie d'aborder des thèmes d'intérêt commun et d'identifier des domaines pouvant bénéficier d'une coopération plus approfondie.

La conférence a été le résultat d'un consensus obtenu grâce à un processus de consultation et de négociation inclusif et transparent avec les États participants de l'OSCE.

Les discours d'ouverture des invités de haut niveau ont ouvert la conférence, et fixé le cadre des nouvelles discussions portant sur l'importance de la coopération. Les observations liminaires de la session, animée par S. E. P. Avirovikj, Représentant permanent de la Macédoine du Nord auprès de l'OSCE, ont été prononcées par deux intervenants de haut niveau : le Vice-Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Macédoine du Nord, M. Z. Dimitrovski, qui s'est félicité de l'opportunité de présider le Groupe des partenaires asiatiques pour la coopération en 2024 et a réitéré son engagement envers les partenariats et le multilatéralisme ; et le Ministre japonais des affaires étrangères, M. Y. Tsuge, qui a souligné que la sécurité des régions euro-atlantique et indo-pacifique était devenue encore plus précaire, ainsi que l'importance des partenariats et du dialogue pour trouver des solutions communes aux défis partagés.

Trois sessions thématiques ont suivi. La première session s'est concentrée sur le renforcement des synergies entre l'OSCE et l'Asie dans la promotion du programme « Femmes, paix et sécurité ». S'appuyant sur la réunion du Groupe de partenaires asiatiques en mai 2024, elle a souligné le rôle irremplaçable des femmes dans les processus de paix. Les participants ont échangé des données d'expérience ainsi que des meilleures pratiques qui mettent l'accent sur l'intégration d'une dimension de genre dans les cadres de sécurité. M^{me} T. Matsuzawa, Directrice de la coopération internationale sur les femmes, la paix et la sécurité, et conseillère en matière de genre auprès du Ministère japonais de la défense, membre du groupe d'intervenants, a présenté les quatre volets de l'action du Ministère de la défense pour promouvoir les femmes, la paix et la sécurité, à savoir la sensibilisation, le développement de systèmes organisationnels, la coopération internationale et la prise en compte de la dimension de genre. En tant que fervent défenseur du programme « Femmes, paix et sécurité », la Macédoine du Nord a participé à cette session thématique par l'intermédiaire de l'Ambassadeur K. Ilioski, Directeur des relations multilatérales au Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Macédoine du Nord.

Le deuxième débat thématique a porté sur une coopération effective entre l'OSCE et l'Asie pour relever les défis du changement climatique, et a souligné les risques importants qui en découlent pour la sécurité. Les intervenants ont également discuté de l'impact des mines terrestres sur l'environnement et des stratégies pour l'adaptation au climat et la résilience.

Un autre intervenant japonais, M. K. Ono, chercheur principal à l'Office de recherche socioéconomique, Institut national des études de défense, a présenté l'incidence du changement climatique sur les risques de sécurité dans les mers qui entourent le Japon et la coopération de divers pays dans la réponse à ses effets.

La troisième session a montré que les droits humains et l'état de droit sont des facteurs essentiels d'une paix et d'une sécurité durables. M. H. Matsuo, Vice-Doyen de la faculté de droit de l'Université Keio au Japon, a évoqué l'expérience japonaise d'assistance juridique en Asie et insisté sur la nécessité de promouvoir l'état de droit de manière inclusive,

en respectant la diversité des contextes nationaux et en proposant des formes d'assistance adaptées et souples. Il a affirmé que le respect des droits humains et de l'état de droit est essentiel pour la paix, la sécurité et le développement durable, conformément aux engagements de l'OSCE.

La conférence a connu une participation remarquable puisqu'elle a réuni des représentants de 46 États participants de l'OSCE ainsi que les cinq partenaires asiatiques de l'Organisation. Dans le même temps, conformément à son engagement en faveur de l'intégration de la dimension de genre, la conférence a maintenu la parité hommes-femmes parmi les participants aux groupes de travail et les modérateurs, sachant que la représentation des intervenants et intervenantes a été équilibrée.

Dans l'ensemble, la Conférence asiatique de l'OSCE 2024 a été un succès qui a démontré l'importance de la collaboration dans la résolution des défis mondiaux en matière de sécurité. La conférence a également souligné que la sécurité des régions euro-atlantique et indo-pacifique est indissociable, tout en mettant en avant l'importance accrue du partenariat avec l'OSCE. Le contenu de la conférence – le rôle crucial de la participation des femmes dans les processus de paix, l'impact du changement climatique et l'importance des droits humains et de l'état de droit – a été très apprécié.

Consciente que la cybersécurité et les technologies de l'information (TIC) font partie des enjeux les plus actuels en matière de sécurité, la Macédoine du Nord a contribué aux préparatifs de la 4^e Conférence interrégionale sur ce thème, organisée par le Ministère coréen des affaires étrangères en collaboration avec l'OSCE. Cette conférence, qui a eu lieu le 9 septembre 2024 à la Hofburg à Vienne, a réuni des experts et des responsables de diverses régions pour examiner les questions les plus urgentes en matière de cybersécurité et de TIC, en mettant l'accent sur le droit international, le renforcement des capacités et les aspects liés au genre.

Les observations liminaires ont porté sur l'environnement de la cybersécurité et des TIC dans les régions asiatiques et l'espace de l'OSCE. Parmi les intervenants les plus importants, citons : S. E. P. Avirovikj, Président du Groupe des partenaires asiatiques de l'OSCE pour la coopération ; M. R. Dong-yeol, Ambassadeur coréen chargé des questions internationales en matière de cybersécurité ; S. E. N. Meli Daudey, Présidente du Conseil permanent de l'OSCE ; S. E. C. Kamp, Président du Groupe de travail informel de l'OSCE sur la cybersécurité et les TIC, créé par la Décision n° 1039 du Conseil permanent, et S. E. A. Kupchyna, Coordinatrice des activités de l'OSCE chargée de lutter contre les menaces transnationales.

La première session a permis d'examiner l'applicabilité du droit international dans le cyberspace, un domaine qui mérite d'être approfondi. Les débats ont porté sur la manière dont les organisations régionales pourraient contribuer aux travaux de l'ONU, ainsi que sur la façon dont les États pourraient affirmer leur position nationale en ce qui concerne le droit international dans le cyberspace. La session a été modérée par M^{me} L. Vihul, fondatrice et PDG de Cyber Law International, Estonie. Les intervenants comprenaient M^{me} S. Shin, Institut Asan pour les études politiques, Corée ; M^{me} K. Raleigh, Département d'État des États-Unis ; M. Y. van Haaften, Service européen pour l'action extérieure ; M. K. Ahmed Usmani, Union africaine ; et M^{me} A. Aagten, Institut Clingendael (par visioconférence).

La deuxième session a mis en avant l'importance du renforcement des capacités en matière de cybersécurité et de TIC, tout en abordant les spécificités régionales et le partage des meilleures pratiques. Cette session, qui portait sur la manière dont les expériences régionales pourraient éclairer les débats de l'ONU, était modérée par l'Ambassadeur coréen R. Dong-yeol. Parmi les intervenants figuraient M^{me} J. Pawelek-Mendez, Pologne, M. A. Andreu, France, M^{me} Y. Zhalilkhanova, Kazakhstan, M. W. Yi, Agence coréenne de l'internet et de la sécurité, M. K. Tsegmid, Mongolie, M. W. Wisitsora-at, Thaïlande, M. N. Jokić, Serbie, et M^{me} M. Jaramillo, Organisation des États américains (OEA).

La dernière session s'est appuyée sur les débats précédents concernant le rôle des femmes dans la cyberpolitique. Les participants ont mis l'accent sur la promotion de l'égalité des genres comme levier de stabilité et de résilience de la cybersécurité, en illustrant, par des exemples concrets, l'intégration de la dimension de genre dans les mesures de renforcement de la confiance en matière de cybersécurité et de TIC. Cette session a été animée par M. A. David, Global Affairs Canada, M^{me} S. Anastasovska, Macédoine du Nord, M^{me} A. Pytlak, Centre Stimson (par visioconférence) et M^{me} A. Hye-yeon, Fondation coréenne pour les femmes dans la science, l'ingénierie et la technologie (WISSET), Corée (par visioconférence).

Les observations finales ont été formulées par M^{me} K. Lee, Représentante permanente adjointe de la République de Corée auprès de l'OSCE, et M^{me} S. Toth, Responsable de la cybersécurité au sein du département des menaces transnationales de l'OSCE.

La conférence a permis d'engager des débats fructueux sur les défis et les perspectives en matière de cybersécurité et de TIC, qui ont mis en évidence la nécessité d'une coopération internationale, d'un renforcement des capacités et de l'intégration de la dimension de genre dans les politiques de cybersécurité. Les idées et les stratégies qui ont été partagées devraient inspirer les futures initiatives régionales et mondiales dans ce domaine.

Le 10 septembre 2024, la Macédoine du Nord et la Finlande, qui assumaient les présidences respectives du Groupe des partenaires asiatiques et du Groupe des partenaires méditerranéens pour la coopération, ont organisé un événement parallèle en marge de la conférence interrégionale intitulée « Renforcer la confiance et la coopération en matière de cybersécurité/TIC : l'OSCE et ses partenaires ». L'événement, qui a eu lieu à la Hofburg, visait à examiner le rôle des mesures de confiance dans le renforcement de la collaboration entre les régions de l'OSCE, de l'Asie et de la Méditerranée à la lumière de l'évolution du paysage de la cybersécurité et des TIC et ses enjeux actuels.

Il était censé étudier l'importance des mesures de confiance pour favoriser la collaboration, aborder les meilleures pratiques et les enseignements tirés en matière de cybersécurité, et fournir un espace de dialogue sur les possibilités de coopération et les initiatives de renforcement des capacités visant à consolider les mécanismes de cyber-résilience.

L'allocation d'ouverture a été prononcée par S. E. P. Avirovikj, Représentant permanent de la République de Macédoine du Nord auprès de l'OSCE et Président du Groupe des partenaires asiatiques pour la coopération, le lieutenant colonel C. Z. Cordina, Chef de la dimension politico-militaire de la Présidence maltaise de l'OSCE, et M^{me} M. Twardowska, Responsable de la coopération extérieure au Secrétariat de l'OSCE. La session a été modérée par M^{me} G. Atanasova-Gjorevska de la section coopération extérieure de l'OSCE. Le débat,

animé par M^{me} S. Toth, Responsable de la cybersécurité à l'OSCE, a réuni deux experts de renom : M. S. Hashem, professeur chargé des sciences de l'information et de la technologie à l'université George Mason, qui représentait l'Égypte, et M. W. Yi, chercheur principal à l'Agence coréenne de l'internet et de la sécurité, qui représentait la République de Corée. Les intervenants ont abordé les principaux défis en matière de cybersécurité et de TIC auxquels sont confrontés les États participants et les partenaires de l'OSCE, et souligné la manière dont la coopération interrégionale pourrait contribuer à résoudre ces problèmes. Ils ont examiné les mesures de renforcement de la confiance et insisté sur la nécessité de s'appuyer sur la confiance et la collaboration entre les États participants de l'OSCE et les partenaires dans le domaine de la cybersécurité. Le rôle de l'OSCE dans le renforcement de la cyber-résilience et l'obligation d'adopter un comportement responsable des États dans le cyberspace a également été abordé.

Les intervenants ont signalé que des mécanismes tels que le partage d'informations, le renforcement des capacités et l'assistance technique jouent un rôle essentiel dans l'amélioration des résultats en matière de cybersécurité. Ils ont partagé plusieurs exemples réussis d'initiatives de cybersécurité qui favorisent la coopération et la coordination entre l'OSCE et ses partenaires.

L'événement parallèle a souligné l'importance des travaux effectués en collaboration et la nécessité de renforcer la confiance dans la résolution des défis complexes de la cybersécurité et des TIC. En partageant leurs données d'expérience et leurs initiatives, les États participants et leurs partenaires peuvent améliorer leur résistance aux cybermenaces et créer les conditions d'un environnement numérique plus sûr.

La Macédoine du Nord, qui assumait la Présidence du Groupe des partenaires asiatiques, a également soutenu le Programme de visite d'étude de l'OSCE 2024 pour les partenaires de la coopération, organisé par le Bureau du Secrétaire Général/Section coopération extérieure, en parrainant un événement axé sur la mise en réseau avec la Finlande, qui assume la Présidence 2024 des partenaires méditerranéens pour le Groupe de coopération. Le programme a offert une occasion unique aux jeunes diplomates et experts issus des partenaires de l'OSCE, notamment de l'Australie, de la République de Corée et de la Thaïlande, de mieux comprendre le mandat et les activités essentielles de l'Organisation. Cette initiative montre que l'OSCE est déterminée à promouvoir la diplomatie et la collaboration entre ses différents organes et ses partenaires pour la coopération. Grâce à une série d'exposés et de présentations, les participants ont pu acquérir des informations précieuses sur les valeurs, principes et engagements de l'OSCE. Ils ont eu également l'occasion de contribuer directement à ses travaux et de visiter ses principales structures exécutives, notamment le Bureau du Représentant pour la liberté des médias et le Bureau de Vienne de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation. Enfin, ils ont eu le privilège d'assister à la session de clôture du 31^e Forum économique et environnemental de l'OSCE, qui s'est tenu à Prague.

Le programme a non seulement permis d'approfondir les connaissances de chacun, mais il a également consolidé les liens entre l'OSCE et ses partenaires pour la coopération. Il prépare ainsi la prochaine génération de dirigeants à affronter les défis complexes des relations internationales.

Les mesures prises au cours de l'année 2024 ont mis en évidence le soutien appuyé et l'attachement de la Macédoine du Nord au multilatéralisme et à la coopération entre les États participants de l'OSCE et nos partenaires.

S'agissant du Groupe des partenaires asiatiques pour la coopération, 2024 a été une année réussie. La valeur des partenariats de l'OSCE est de plus en plus considérée comme un facteur clé qui permet de mieux comprendre le caractère indissociable de la sécurité euro-atlantique et indo-pacifique au sein de l'Organisation.